

2017-2022

PROGRAMME
DE LÉGISLATURE
DU CONSEIL D'ÉTAT

| | | |
|------------|---|-----------|
| <i>I</i> | <i>INTRODUCTION</i> | <i>3</i> |
| <i>II</i> | <i>LES ENJEUX DE LA LÉGISLATURE</i> | |
| | <i>— LES AXES PRIORITAIRES DU PROGRAMME</i> | <i>10</i> |
| <i>III</i> | <i>MESURES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE</i> | <i>14</i> |
| <i>IV</i> | <i>AGENDA 2030</i> | <i>42</i> |
| <i>V</i> | <i>PLANIFICATION FINANCIÈRE 2019-2022</i> | <i>46</i> |
| <i>VI</i> | <i>GLOSSAIRE</i> | <i>61</i> |

AVANT-PROPOS

Le canton de Vaud est fort de la cohésion des Vaudoises et des Vaudois. La volonté et l'envie de s'inscrire dans un projet collectif qui inclut toutes les régions, toutes les générations, tous les groupes sociaux sont ancrées dans notre histoire, récente et plus ancienne, et donc dans notre identité. Dessiner une vision, déterminer une méthode, proposer une action: le programme du Conseil d'État présente, pour la législature 2017-2022, des engagements destinés à répondre aux aspirations de la population et des entreprises, pour incarner les valeurs qui nous rassemblent. Il se fonde sur un triple constat: premièrement, la croissance économique s'est installée à un niveau comparativement élevé, et fait de nous, à l'échelle du continent, l'une des régions les plus prospères. Deuxièmement, ce dynamisme économique ne met cependant pas automatiquement chacun à l'abri du besoin. Au contraire, ses conséquences suscitent parfois des peurs, souvent légitimes, qu'il faut prendre en compte. Troisièmement, la pérennité de cette position enviable de notre canton n'est inscrite dans aucune loi immuable, comme l'indiquent certains signaux négatifs perceptibles aujourd'hui déjà.

L'enjeu est posé, il consiste à garantir le succès du canton dans la durée. La croissance, économique et démographique, appelle d'importants investissements publics mais aussi privés pour absorber les nouveaux besoins, anticiper les demandes, et assurer notre compétitivité sur le long terme. Celle-ci exige également un environnement attractif pour la création et le développement d'entreprises et donc d'emplois, tout en favorisant l'insertion de tous les actifs sur le marché du travail par le moyen d'une offre de formation, notamment continue, agile et adaptée à toutes les étapes de la vie professionnelle. Il s'agit aussi de veiller au respect des règles sociales en vigueur, ainsi qu'à un partage équitable du produit de l'activité économique.

En parallèle, nous devons porter toujours plus d'attention à l'impact environnemental des activités humaines, afin de préserver un territoire vivable et vivant. Le développement des énergies renouvelables, la montée en puissance d'une mobilité moins polluante, l'aménagement raisonné du territoire sont, à cet égard, des impératifs qui exigent des actes cohérents. La transformation des besoins sociaux requiert également de nouvelles réponses, qu'il s'agisse du vieillissement annoncé de la population ou des attentes en profonde mutation des familles. Enfin, la transition de l'ensemble de la société vers un usage toujours plus fréquent du numérique est l'une des tendances de fond de notre époque. Loin de rendre obsolète l'action publique, elle requiert une implication plus forte de l'État pour veiller à ce que cette transition soit inclusive, pour promouvoir l'innovation sans abandonner la régulation, et enfin pour entamer une mue de son propre fonctionnement, ainsi que de son accessibilité pour les citoyens.

Ces lignes directrices se veulent inscrites dans le cadre du développement durable, et donc dans la volonté d'une approche concertée entre États en vue d'un véritable changement à l'échelle globale. Le Conseil d'État n'en demeure pas moins déterminé à agir, à son échelle et dans sa sphère d'influence, pour améliorer la qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois, pour les protéger contre les menaces à leur sécurité physique, et pour préserver le respect des règles communes qui fondent la vie en société. Notre cohésion est un atout, son renforcement est un objectif: c'est en ayant confiance en lui et en ses capacités que notre canton se tournera le mieux vers l'extérieur et vers l'avenir. Le présent programme de législature se veut une contribution à la réalisation de cette ambition.

**POUR LE CONSEIL D'ÉTAT :
NURIA GORRITE, PRÉSIDENTE**

LE PROGRAMME DE LÉGISLATURE : CADRE INSTITUTIONNEL ET FINALITÉ

L'article 119 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 prévoit ce qui suit :

1 // Dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil d'État présente au Grand Conseil un programme de législature définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier.

2 // Tous les membres du Conseil d'État sont liés par le contenu de ce programme.

3 // Le Conseil d'État peut amender ce programme en cours de législature ; il présente les modifications au Grand Conseil, qui en prend acte.

4 // Au début de chaque année, le Conseil d'État rapporte au Grand Conseil sur l'état de réalisation du programme de législature.

En application de cette disposition, le législateur a précisé que le Conseil d'État devait adopter le programme de législature et la planification financière liée à celui-ci, puis les présenter au Grand Conseil (article 24a de la loi sur l'organisation du Conseil d'État). Conformément à l'article 104 alinéa 1^{er}, ce dernier en prend acte dans les deux mois qui suivent cette présentation.

Le programme de législature constitue ainsi, conformément au vœu du constituant et du législateur, un instrument de conduite politique et un cadre de référence établi par le gouvernement, pour guider son action et celle de l'administration durant une période de cinq ans. Son adoption, comme son adaptation en cours de route, sont soumises aux formes prévues par la loi. En intégrant une planification financière elle-même évolutive année après année, il fait le lien entre les intentions du gouvernement et les moyens qu'il estime nécessaires pour les réaliser. Il reste subordonné à l'ordre juridique de notre pays, soit aux

institutions et aux règles du droit supérieur (droit international, droit fédéral) comme à celles du droit cantonal. Si le programme de législature fournit aux autorités les indications prévisionnelles qui leur permettent d'anticiper et de planifier leurs projets, leurs investissements et leurs dépenses, il ne se substitue pas pour autant à la procédure annuelle du budget.

Comme le prévoit la Constitution, le programme de législature peut être révisé en cours d'exercice. Les circonstances peuvent en effet amener le gouvernement à prévoir des mesures non planifiées, par exemple pour mener un projet novateur et important qui s'est développé d'une manière rapide et inattendue, ou parce qu'une évolution soudaine de la situation économique affecte notablement les paramètres de la planification financière.

Le programme de législature 2017–2022 est le troisième à voir le jour sous l'ère de la nouvelle Constitution que les Vaudoises et les Vaudois ont adoptée en 2003 ; il est le quatrième de l'histoire du canton.

LE BILAN DE LA LÉGISLATURE 2012–2017

Dans le bilan qu'il a publié au terme de la précédente législature (Bilan de la législature 2012–2017, www.vd.ch/2012-2017), le Conseil d'État rappelait les tendances et enjeux qui sous-tendaient son action durant la législature 2012: dynamisme démographique, contexte économique incertain, nécessité de renforcer la cohésion sociale et de gérer harmonieusement le territoire. À ces tendances lourdes, se sont ajoutés les événements marquants du franc fort et de la votation du 9 février 2014 relative à la gestion de l'immigration.

Avec l'appui du Grand Conseil, des partenaires institutionnels et privés ainsi que de la fonction publique, le Conseil d'État a assuré un renforcement significatif des moyens et des investissements consacrés à la politique de sécurité, à l'accueil de jour des enfants, aux infrastructures sanitaires et à l'insertion des jeunes. L'interface entre les politiques de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'économie a été renforcée. Le Conseil d'État a adopté des nouveaux outils de développement territorial, conformes au nouveau droit fédéral et a soutenu fortement les énergies renouvelables. Les décisions d'investissement dans les infrastructures de transport, ferroviaires ou routières ont été marquantes. Les outils de soutien au pouvoir d'achat des ménages comme les allocations familiales et la réduction des primes LAMal ont été développés. La législature a encore permis de mettre en place de nouveaux instruments de promotion et de soutien au tissu économique, afin d'en préserver la diversité et la vitalité. Elle a aussi été l'occasion de renforcer les hautes écoles et les différents établissements de formation de ce canton, sans oublier de faire rayonner le canton par la réalisation de grands projets culturels et sportifs. Elle a encore vu l'avènement d'une législation sur la préservation et la promotion du parc locatif. Enfin, les finances publiques cantonales restent saines, malgré des investissements importants et un montant considérable consacré à l'assainissement de la caisse de pensions.

La liste des réalisations concrètes, des grands projets engagés et des solutions trouvées a permis de mesurer le travail accompli par toute la communauté vaudoise. Elle a démontré l'intérêt d'une méthode qui cherche les compromis nécessaires non pas par la définition du plus petit dénominateur commun ou par le renoncement à agir, mais par l'élargissement des champs d'action et de débat, qui permettent de satisfaire les divers intérêts du plus grand nombre.

Le Conseil d'État concluait ce bilan en soulignant que l'instabilité géopolitique du monde qui nous entoure et les incertitudes qui pèsent sur l'économie, y compris en Suisse, interdisent tout répit dans la volonté d'améliorer les politiques publiques et de s'adapter au monde qui change. Il soulignait qu'en particulier, les enjeux posés par l'évolution, en nombre, en âge et en diversité, de la population vaudoise devraient trouver les réponses appropriées lors de la législature 2017–2022.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PROSPECTIVE

Afin de mettre en évidence les facteurs d'influence présents et à venir, le Conseil d'État a pu s'appuyer sur les travaux de la Commission de prospective (publiés sous le titre « Vaud 2035 – Rapport de la Commission de prospective », www.vd.ch/2017-2022). Institué par la Constitution cantonale, cet organe livre une analyse des tendances lourdes (« megatrends ») en regard des enjeux identifiées et en dégagant des scénarios exploratoires à long terme. Les enjeux formulés par la Commission de prospective, convergents avec ceux mentionnés au chapitre 1.1. ci-dessous, sont au nombre de huit :

VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Avec l'arrivée de la vague des « baby-boomers » et l'allongement de l'espérance de vie, le nombre des personnes de 80 ans et plus va doubler ces 30 prochaines années pour atteindre 72 000 personnes en 2040. On comptera alors 40 « seniors » pour 100 personnes âgées entre 20 et 64 ans, contre 27 aujourd'hui.

Devra-t-on opérer un choix entre le soutien aux jeunes et un appui aux personnes plus âgées dépendantes ? Va-t-on vers un conflit intergénérationnel ? Quel impact le vieillissement de la population pourrait-il avoir sur l'organisation de la société ? Comment calibrer le système socio-sanitaire en fonction de cette évolution ? Comment exploiter au mieux les modifications fondamentales que subit la pyramide des âges ?

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET COMPÉTITIVITÉ

L'économie vaudoise a nettement mieux résisté que les principaux pays développés à la crise qui a frappé l'économie mondiale ces dernières années.

L'économie peut-elle continuer à croître au rythme qui est le sien ? Doit-elle miser sur sa diversité actuelle ou renforcer ses pôles spécialisés ? Doit-elle intégrer les nouvelles aspirations de la population quant aux modes de développement économique (économie dite du « partage » notamment) qu'autorise la révolution numérique ? Faut-il multiplier les partenariats entre le secteur privé et le secteur public pour faire face aux attentes de plus en plus diversifiées de la société ?

APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

La protection de l'environnement n'est plus réellement discutée en soi et mais on constate que la consommation d'énergie tend à augmenter (+12% dans le canton entre 1987 et 2014).

Comment repenser l'approvisionnement énergétique du Canton? Faut-il développer coûte que coûte les ressources énergétiques autochtones? Faut-il encourager le recours aux nouvelles technologies pour baisser la consommation d'énergie? Selon quelles modalités faut-il imaginer l'organisation de l'habitat afin d'optimiser la gestion des ressources énergétiques?

DÉMOCRATIE ET SOCIÉTÉ

Les instruments de la démocratie directe sont de plus en plus utilisés mais les taux de participation aux votations et aux élections stagnent alors que la confiance envers les institutions pourrait fléchir.

Le Canton doit-il jouer son rôle de laboratoire pour permettre le développement de nouvelles formes de consultation populaire par le biais de modes de participation inédits? Doit-il accompagner les nouvelles formes de création du droit (arbitrages, processus de normalisation, etc.) tout en essayant de juguler son expansion continue au gré de l'apparition de nouveaux problèmes? Faut-il plutôt faire confiance aux «outils politiques» traditionnels mais en élargissant, par exemple, le cercle des citoyens?

TERRITOIRE ET MOBILITÉ

Depuis 1980, les surfaces d'habitat et d'infrastructure ont été multipliées par trois. Sous l'influence de la forte croissance démographique et des pendulaires, une forte aug-

mentation du trafic routier a été constatée, même si la part des transports publics s'améliore. Quant à la pénurie de logements, elle ne faiblit guère.

La gestion du territoire doit-elle passer par un renforcement des compétences cantonales ou par une grande liberté laissée aux communes? Quelle place accorder à la question du logement? Faut-il repenser la gestion du territoire en fonction d'une reconfiguration des espaces stimulée par le recours aux potentialités offertes par les nouvelles technologies (smart cities, etc.)? Dans quelle mesure le transfert vers les transports publics doit-il continuer à être encouragé et selon quelles modalités?

FORMATION

Sur le plan du niveau de formation (pour les 30 ans et plus), on assiste à une nette progression du degré tertiaire, du fait notamment de la création des HES, et à une significative diminution de la part de la population qui n'a atteint que le niveau secondaire. Il est toutefois établi que de nombreux métiers qui seront exercés en 2035 n'existent pas encore, alors que certaines activités actuelles pourraient disparaître d'ici là.

Faut-il s'adapter davantage aux attentes du marché du travail? Comment mieux intégrer les nouvelles réalités technologiques dans les méthodes pédagogiques? Quel rôle doit jouer l'État dans la recherche scientifique? L'enseignement doit-il s'orienter vers une prise en charge de plus en plus individualisée des enfants et des étudiants? Dans quelle mesure la formation doit-elle s'adapter aux parcours professionnels désormais moins linéaires?

DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Malgré un intérêt massif pour l'innovation scientifique, une certaine méfiance a néanmoins vu le jour envers les technologies prises dans leur ensemble (informatiques mais aussi génétiques ou biologiques).

Comment positionner le Canton au cœur de la quatrième révolution industrielle? Quelle réflexion spécifique devrait-il conduire sur les instruments juridiques qui devront l'encadrer, notamment sur le plan de la protection de la sphère privée et de la criminalité informatique? Comment anticiper les mutations que le développement technologique va entraîner sur le marché du travail? Faut-il développer les dispositifs de stockage des données? Comment adapter l'enseignement à cette nouvelle réalité?

CONTEXTE « IDENTITAIRE » ET NATIONAL

La mixité culturelle ne cesse de s'étendre. La population étrangère s'est fortement accrue depuis la conclusion des accords bilatéraux avec l'Union européenne en 2002 et un tiers de la population vaudoise est désormais d'origine étrangère.

Le Canton doit-il poursuivre sa volonté d'ouverture vers «l'extérieur», national et international? Doit-il mieux prendre en compte les particularismes régionaux, éventuellement en encourageant les fusions de communes? Comment imaginer le futur institutionnel de l'Arc lémanique et ses relations avec les régions frontalières? Comment concevoir l'enseignement des langues nationales dans une Suisse progressivement internationalisée? Comment aborder la question de la mixité culturelle et de la pluralité religieuse dans le canton? Faut-il revoir nos pratiques d'intégration des étrangers et, si oui, dans quel sens?

Quatre scénarios exploratoires ont été mis en évidence par la Commission de prospective. En éclairant les autorités sur les futurs possibles du canton et sans qu'il soit possible d'en privilégier un (ce n'est pas l'intention), ils constituent un matériau utile d'anticipation des politiques publiques à l'horizon d'une génération :

**« VERS UN AVENIR PRÉVISIBLE :
S'ADAPTER DANS LA CONTINUITÉ »**

Au milieu d'une mondialisation à la fois économique et technologique, qui ne se résorbera pas malgré l'instabilité croissante de la politique mondiale, il est nécessaire de maintenir les équilibres politiques, économiques et sociaux en exploitant au maximum des atouts reconnus aujourd'hui du canton pour tirer bénéfice de la situation globale. Le canton déploie une grande capacité d'adaptation, en puisant dans son pragmatisme historique. Ce scénario, tendanciel, s'inscrit dans le prolongement des lignes de force observées actuellement.

**« VERS DE NOUVELLES SOLIDARITÉS :
RÉINVENTER LE MONDE »**

Sous la pression du changement climatique et d'une mondialisation économique de plus en plus instable, il est impératif de modifier fondamentalement les modes de vie et de production. Secouée par une emprise croissante du numérique et de la robotique sur la vie des individus, la société évolue vers d'autres formes de « vivre-ensemble ». Déconnectée d'une course à la consommation désormais condamnée, elle s'oriente vers une économie dite du « partage » pour laquelle la notion de frontière perd en importance. Les institutions sont elles aussi appelées à évoluer.

**« VERS L'AUTARCIE COMMUNAUTAIRE :
VIVRE DANS UN MONDE ÉCLATÉ »**

Face aux perspectives de plus en plus instables qui caractérisent l'avenir, un sentiment d'angoisse parcourt la société. Un besoin de freiner l'évolution de la société et des techniques se fait sentir. Deux attitudes apparaissent : les uns attendent d'un repli de type identitaire et autarcique la garantie d'une protection des valeurs locales contre les influences extérieures ; les autres défendent au contraire

le renforcement des structures étatiques comme vecteur d'une organisation sociale qui coordonnerait à la fois une envie de repli et un désir de rester connecté au monde.

**« VERS LA NUMÉRISATION DE
LA SOCIÉTÉ : TIRER PARTI DU BIG DATA »**

Le progrès technologique est fondamentalement porteur de bienfaits pour la société. Chaque jour apporte sa moisson d'inventions. Le canton doit assimiler les mutations profondes des modes de vie et des règles économiques qui en résulteront. Nourrie par une masse de données en croissance exponentielle, la société du Big Data et ses processus « disruptifs » personnalisent l'offre de biens et de services, mais la numérisation contribue à l'émancipation de l'individu. La présence du numérique, en s'étendant, oblige le cadre institutionnel à s'adapter en permanence.

L'exposé des enjeux mis en évidence par le Conseil d'État dans la partie II de ce document, les mesures listées dans la partie III, l'Agenda 2030 figurant dans la partie IV ainsi que la planification financière 2019–2022 détaillée dans la partie V, attestent de la cohérence et de la coordination des processus que sont d'une part l'élaboration du programme de législation et d'autre part les travaux de la Commission de prospective. Le débat au Grand Conseil sur le rapport de la Commission de prospective suit logiquement celui de la prise d'acte du programme de législation.

II. LES ENJEUX DE LA LÉGISLATURE



1.1.

Analyse de la situation en 2017

En complément des constats établis dans le bilan de la précédente législature, le Conseil d'État relève que les facteurs d'influence identifiés évoluent et se précisent, cependant que d'autres se font jour.

// Ainsi, la mondialisation continue de peser sur la société, multipliant les opportunités comme les risques pour l'économie et la population vaudoises. Globalement résistantes face aux crises financières internationales survenues ces dernières années, les entreprises de notre canton se trouvent dans l'obligation de s'adapter sans répit, en anticipant notamment les changements rapides imputables à la transition numérique. Inévitables, les transformations du tissu économique sont porteuses d'un potentiel de création de nouveaux emplois tout en exposant une partie de la main d'œuvre au danger d'être évincée du marché du travail. Tout en assurant des conditions cadres favorables, les autorités ont ainsi le devoir d'accroître leur vigilance face au défi de l'insertion socio-professionnelle, l'un des ciments de la cohésion sociale.

// Veiller à la cohésion sociale: cette notion relève tout autant du devoir constitutionnel fait aux autorités que de la priorité de la légis-

lature, et cela non seulement sous l'angle socio-professionnel, mais également par rapport à la vie commune en société, face aux phénomènes toujours plus perceptibles que sont le repli des individus sur eux-mêmes et les tendances communautaristes qui peuvent se manifester aussi dans notre canton – et, selon les formes qu'elles prennent, conduire à marginaliser et prêter une partie de la population.

// Ces dernières années ont au demeurant connu dans le monde une recrudescence de la radicalisation et des extrémismes, dont certaines ramifications sont susceptibles de nuire à notre pays. Dans leur expression la plus extrême, ils sont liés au terrorisme, qui constitue une menace des plus concrètes et des plus graves pour les pays européens.

// Veiller à la cohésion sociale nécessite de se montrer particulièrement attentif à une coexistence harmonieuse des différentes générations. Il s'agit tout autant d'accompagner l'intégration de la nouvelle génération que d'assurer les prestations médico-sociales des personnes les plus âgées, en anticipant les effets d'une démographie dynamique et de la part croissante des seniors au sein de la population. Aux yeux du can-

ton, il importe que chaque génération se sente impliquée et reconnue dans la vie de la collectivité publique.

// Au fil des années, la connaissance relative aux changements climatiques progresse. Ils apparaissent désormais comme une donnée majeure à prendre en compte dans maintes politiques publiques.

// Comme par le passé, le canton reste tributaire de décisions cardinales relevant de politiques fédérales. Trois dossiers en particulier sont à mettre en exergue par rapport à nos intérêts essentiels: la réforme de l'imposition des entreprises; les relations de la Suisse et de l'Union européenne; la Stratégie énergétique 2050.

L'analyse de la planification financière dans la partie V de ce document éclaire le contexte économique et conjoncturel international dans lequel le canton devrait évoluer ces prochaines années et qui se caractérise par des incertitudes significatives, n'excluant d'ailleurs pas une dégradation. Mais en définitive, quelle que soit cette évolution, il est essentiel pour le canton de renforcer sans relâche sa compétitivité et son attractivité.

1.2. Les axes prioritaires du programme de législature

Au fil des années, l'action des autorités cantonales s'est accordée avec les exigences du développement durable. Le présent programme de législature s'inscrit ainsi pleinement et explicitement dans chacune des trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, économique et environnementale.

Perpétuer une politique d'ouverture, renforcer la compétitivité et l'attractivité du canton, en veillant aux équilibres sociaux, impose aux yeux du Conseil d'État la mise en œuvre d'un train de mesures dont la pertinence ne se dément pas: il s'agit de la feuille de route cantonale de la réforme de l'imposition des entreprises, dans toutes ses composantes (pour rappel: fiscalité des entreprises, allocations familiales et de formation, accueil de jour des enfants, primes d'assurance-maladie, impôt à la dépense, impôt sur la valeur locative, protection des travailleurs du bâtiment), plébiscitée par le peuple vaudois en votation. Elle sera comme prévu au cœur de l'action gouvernementale durant la législature. Correspondant à une attente générale et à une nécessité avérée, elle sera mise en vigueur selon le calendrier prévu, soit à partir de 2019, bien que le volet fédéral de la réforme (le pro-

jet PF17) soit attendu pour 2020 au plus tôt.

Le déploiement de la feuille de route RIE III constitue un facteur important pour la planification financière, laquelle doit intégrer également des ressources adéquates pour la réalisation d'autres mesures nécessaires du programme de législature, notamment au titre de la cohésion sociale et de la qualité de vie de la population vaudoise, ainsi que le lancement d'un programme de renforcement de la diversification du tissu économique. En tenant compte du fait qu'un volume important d'actions résultent de la mise en œuvre de mesures des deux précédentes législatures, le Conseil d'État prévoit d'affecter 40 millions de francs pour les actions nouvelles du présent programme de législature à l'horizon 2022. Afin d'assurer, notamment, une croissance de charges soutenable, il prévoit des mesures de priorisation budgétaires, un examen des revenus non fiscaux et la continuation du processus d'amélioration de l'efficacité des prestations.

Cependant, l'absorption en une seule année de la baisse des revenus et l'augmentation des charges induites par la feuille de route RIE III est peu probable. Pour cette rai-

son, un déficit pourrait intervenir au budget et aux comptes durant quelques années. Le Conseil d'État s'engage à respecter l'article 164 al. 3 Cst-VD afin que ce déficit ne soit pas supérieur aux amortissements («petit équilibre»).

Les mesures prévues pour la législature 2017-2022 en réponse aux enjeux exposés ci-dessus, dans le contexte économique et financier sommairement évoqué ici et détaillé dans la partie V, s'inscrivent donc sur trois axes prioritaires, dans la perspective du développement durable tel que rappelé en tête de ce chapitre:

*COHÉSION SOCIALE
ET QUALITÉ DE VIE
DES VAUDOISES
ET DES VAUDOIS*

*RAYONNEMENT,
ATTRACTIVITÉ
ET COMPÉTITIVITÉ
DU CANTON*

*GESTION,
FONCTIONNEMENT
ET INVESTISSEMENTS
DE L'ÉTAT*

- COHÉSION SOCIALE
ET QUALITÉ DE VIE
DES VAUDOISES ET DES VAUDOIS

S'il est essentiel que le canton maintienne son attractivité et sa compétitivité, le partage des fruits de la prospérité économique, le maintien de la cohésion sociale, la sécurité ainsi qu'un environnement, des services et des infrastructures de qualité, en sont le corolaire naturel.

- RAYONNEMENT, ATTRACTIVITÉ
ET COMPÉTITIVITÉ DU CANTON

La mise en œuvre de la feuille de route RIE III est au cœur de l'action des autorités, qui doivent veiller à la diversification du tissu économique, dans un terreau favorable à l'innovation et à la transition numérique.

- GESTION, FONCTIONNEMENT
ET INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT

L'administration efficace des prestations publiques, le bon fonctionnement des institutions et la politique d'investissement dynamique présentée par le Conseil d'État et décidée par le Grand Conseil sont une condition à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la législature.

III. LES MESURES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Expression de priorités gouvernementales, les mesures présentées dans le programme de législature ne recourent naturellement pas l'ensemble des missions et activités de l'administration.

Chacune d'elles est illustrée par un certain nombre d'actions ; des actions en cours sont aussi rappelées en complément de celles qui vont caractériser la législature 2017-2022.

1. Cohésion sociale – qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois

1.1.

Renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnels.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Développer l'intérêt et le lien des jeunes avec le monde du travail dès la scolarité par l'élargissement du catalogue de mesures d'information et d'actions de sensibilisation pour tous les élèves, quelles que soient leurs filières.
- Concevoir et déployer des renforts socio-éducatifs dans le cadre scolaire pour les élèves en situation de difficulté afin de leur permettre de reprendre le fil de leur formation.
- Créer, au niveau régional, des plateformes réunissant les acteurs de l'école obligatoire, de l'orientation professionnelle et de la formation postobligatoire (orientation, écoles professionnelles et entreprises formatrices).
- Favoriser l'augmentation des places d'apprentissage tant dans les écoles qu'en entreprise, ainsi que le nombre des commissaires d'apprentissage; prévenir l'échec de la formation professionnelle par un soutien personnalisé systématique en cas de risques de décrochement.
- Encourager le développement de l'accès à la formation tout au long de la vie et l'intégration professionnelle et sociale (validation des acquis de l'expérience, formation continue, cursus adaptés à des publics en réorientation ou réintégration professionnelle, poursuite ou achèvement d'une formation tertiaire).

ACTIONS EN COURS

- Introduire des ajustements supplémentaires à la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), notamment pour renforcer le rôle du maître de classe, la culture générale et l'esprit critique.
- Faire aboutir et mettre en œuvre la loi sur l'orientation professionnelle.
- Poursuivre les projets d'extension dans le secteur des constructions du post-obligatoire, ainsi que les projets de nouveaux gymnases entre 2017 et 2026 ainsi que les constructions d'écoles professionnelles.

1.2.

Veiller à l'**insertion** professionnelle, économique et sociale de la population (volet du **placement**).

Actions du programme de législature 2017–2022

- Déployer systématiquement les unités communes ORP – CSR et leur modèle de prise en charge globale – situation professionnelle et sociale – des bénéficiaires du RI qui y sont inscrits, afin d'améliorer le taux de sortie du régime. Simplifier et réorganiser l'aide sociale vaudoise, notamment à l'attention des bénéficiaires durablement exclus du marché du travail pour des raisons par exemple de maladie ou de handicap.
- Stimuler, dans les secteurs public et privé, l'embauche (création ou affectation d'emplois) de chômeurs de 50 ans et plus en fin de droit, avec comme objectif un millier d'emplois de durée déterminée dédiés à cette population. Assurer le placement et le suivi des personnes concernées et limiter les risques pour les entreprises liés aux assurances sociales.
- Viser la création d'un millier de places de stages et d'apprentissage dans les secteurs public et privé afin de renforcer la stratégie d'insertion des jeunes en quête d'insertion professionnelle.
- Proposer aux plus grands employeurs du canton une réflexion en vue de favoriser l'engagement de chômeurs de longue durée.
- Améliorer la fluidité des régimes sociaux de manière à orienter les bénéficiaires vers ceux qui soutiennent le plus le travail, l'autonomie et la formation.

ACTIONS EN COURS

- Poursuivre le programme Formad (programme de formation visant l'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 26 à 40 ans).

1.3.

Accompagner la transition numérique de la société. Développer l'éducation numérique et la culture générale de la numérisation dans l'ensemble du système de formation. Prévenir le déclassement professionnel au travers de la formation continue et des mesures de reconversion. Assurer la desserte des réseaux sur l'ensemble du territoire.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Renforcer la formation des enseignants à l'éducation numérique tant dans les cursus de formation initiale des futurs enseignants qu'au travers de la formation continue et mutualiser l'innovation pédagogique moyennant des modules de formation interdisciplinaires et disciplinaires.
- Former les élèves à l'utilisation des médias et aux contenus en ligne, les initier à l'intelligence artificielle et à la programmation; favoriser ainsi, y compris pour les élèves à besoins particuliers, l'accès aux savoirs et compétences.
- Sur la base des enseignements des projets pilotes en cours, adapter progressivement l'équipement interactif en collaboration avec les communes pour créer un environnement d'apprentissage propice à l'éducation numérique dans toutes les classes, pour tous les enseignants et dans toutes les disciplines. Formaliser le cadre cantonal des équipements nécessaires.
- Renforcer les compétences numériques dans le domaine de la formation continue et du placement par les ORP.
- Développer l'enseignement et la recherche numériques dans les hautes écoles afin d'accompagner la transition numérique, notamment par le renforcement des humanités digitales.
- Veiller à l'accessibilité internet et téléphonie sur le territoire en renforçant la relation avec l'entité en charge du service universel.

1.4.

Cultiver et développer les bases de la **vie commune en société.**

Défendre l'ordre juridique et démocratique et affirmer les valeurs de l'État de droit.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Affirmer les valeurs démocratiques et en particulier le principe de l'égalité hommes-femmes, en adaptant les discours, les pratiques et les règles dans les domaines du social, de la formation et de l'intégration notamment (développement d'une large campagne de sensibilisation aux valeurs démocratiques et à l'égalité des droits dans les lieux de formation, auprès des milieux associatifs, religieux, sportifs, ainsi que dans tous les espaces de l'action sociale).
- Protéger l'enfance et la jeunesse, y compris dans le champ scolaire public et privé contre les emprises religieuses ou sectaires mettant en cause les chances d'intégration sociale, le droit à la liberté sexuelle et le libre choix du partenaire de vie; légiférer dans le domaine de la scolarisation à domicile et l'enseignement privé.
- Mettre en place une veille active sur les problématiques et les besoins des enfants et des jeunes, notamment en renforçant le travail de repérage des jeunes en difficulté au sein des établissements scolaires.
- Adapter dans la mesure nécessaire – et sans exclure des réflexions dans le cadre d'une vision intercantonale – le cadre législatif et réglementaire afin que les autorités compétentes, les employeurs du service public, les directions d'établissements scolaires, les écoles privées disposent du cadre approprié dans la détermination de limites en matière de signes distinctifs et de prosélytisme.
- Mettre en place un plan d'action pour la lutte contre la radicalisation et les extrémismes violents en protégeant en particulier l'enfance et la jeunesse et en créant un réseau interdisciplinaire d'alerte, d'analyse et de prise en charge des cas à risque.

ACTIONS EN COURS

- Mettre en œuvre la politique de l'enfance et de la jeunesse.
- Mettre en œuvre la loi sur le droit de cité vaudois (naturalisations).
- Finaliser et déployer le programme cantonal d'intégration (PIC 2) 2018–2021.
- Valoriser les travaux de la plateforme interdépartementale de lutte contre les extrémismes.

1.5.

Renforcer la *sécurité*. Face à l'évolution de la démographie et de la typologie de la criminalité, en particulier la menace terroriste, et face aux risques technologiques et environnementaux, adapter régulièrement les moyens mis à disposition et poursuivre les efforts au titre de la prévention des menaces et de la répression des infractions, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, ainsi qu'avec les instances intercantionales et la Confédération.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Renforcer la présence policière et le travail de proximité pour garantir la (ré) appropriation du domaine public dans la lutte notamment contre les stupéfiants, la délinquance de rue, les cambriolages, etc. et les troubles à l'ordre public qui en découlent (s'agissant en particulier de la lutte contre les stupéfiants, examiner les possibilités de recourir aux dispositions pénales de la loi fédérale sur les étrangers à la lumière de la jurisprudence récente du Tribunal fédéral).
- Renforcer l'efficacité de l'action de la police, notamment par le biais du plan d'action coordonné (PAC).
- Renforcer le travail de prévention, en particulier par l'intermédiaire des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS).
- Renforcer le travail de surveillance, en collaboration avec les services de la Confédération, les communes et les partenaires institutionnels concernés, afin de dépister toute dérive ou extrémisme violent à même de constituer un risque pour la sécurité publique.
- Assurer aux policiers une formation orientée sur la pratique et en adéquation avec les phénomènes actuels et à venir (terrorisme, migration, exigences accrues de la population, société numérique et technologique); préparer la mise en œuvre du « concept général de formation » (CGF 2020) qui prévoit le passage à une formation sur deux ans; en parallèle, consolider le statut de l'Académie de police de Savatan, en concertation avec les autres cantons.
- Assurer la prise en charge adéquate des personnes détenues en individualisant l'exécution de leur peine selon leur régime de détention et leur typologie afin de prévenir la récidive et favoriser leur réinsertion sociale.
- Développer la stratégie sécuritaire pour les événements sortant de l'ordinaire en accroissant les synergies entre les partenaires de la protection de la population.
- Risques technologiques: élaborer et déployer une stratégie pour la gestion des événements notamment impliquant des matières dangereuses (stratégie cantonale ABC); par ailleurs consolider les mesures de protection contre les dangers naturels.

ACTIONS EN COURS

- Mettre en œuvre la stratégie en matière de construction d'infrastructures pénitentiaires par la création de nouvelles places de détention et la flexibilisation des structures existantes; veiller au recrutement et à la formation des personnels nécessaires.
- Renforcer le dispositif de prise en charge des violences domestiques dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de coordination existante et prévenir les différentes formes de violence basées sur le genre, en particulier envers les jeunes; renforcer la prise en charge des victimes de traite des êtres humains.
- Mettre en œuvre une help-line dans le cadre de la lutte contre les extrémismes.

1.6.

Renforcer l'intégration et l'autonomie des migrants.

Veiller à la maîtrise des coûts de l'asile.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Améliorer l'intégration sociale et professionnelle des migrants. Favoriser l'intégration des étrangers en situation régulière grâce à la validation des acquis d'expérience pertinents dans la poursuite ou l'achèvement de leur formation, quel qu'en soit le niveau.
- Améliorer l'intégration scolaire par la mise sur pied d'une unité Migration-Accueil pour les élèves primo-arrivants.
- Maîtriser les coûts de l'asile, notamment en obtenant un financement adéquat de la part de la Confédération.

ACTIONS EN COURS

- Appliquer la politique d'asile de manière efficace et humaine en respectant les exigences du droit fédéral et les règles d'exécution édictées par le canton.
- Renforcer la prise en charge des mineurs non accompagnés en prenant en compte en particulier les spécificités des enfants de moins de 12 ans et l'accompagnement socio-éducatif des jeunes adultes (18-25 ans).

1.7.

Renforcer la prise en charge ciblée de **personnes en situation de fragilité**.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Étendre le plan autisme par la mise en œuvre de dispositifs d'intervention précoce, de classes enfantines spécialisées ainsi que par la diffusion et le suivi de l'application des bonnes pratiques dans l'ensemble du canton.
- Poursuivre le plan consistant à transformer et adapter progressivement les bâtiments publics aux besoins des personnes handicapées.

ACTIONS EN COURS

- Mettre en œuvre la réforme vaudoise de la curatelle, en poursuivant le recrutement de curateurs volontaires et en développant les mesures de substitution, en particulier pour les personnes âgées.
- Mettre en œuvre la loi sur la pédagogie spécialisée; consolider le statut et le nombre des aides à l'intégration pour augmenter la capacité de l'école régulière à accompagner les élèves avec troubles et déficiences.

1.8.

Préparer le **système de soin au vieillissement de la population**, tout en contenant l'évolution des coûts de la santé.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Élaborer une stratégie d'accompagnement du vieillissement de la population; renforcer la médecine à domicile; poursuivre et adapter le programme PIMEMS (programme d'extension et de modernisation des établissements médico-sociaux), en priorisant la modernisation du réseau.
- Maîtriser le nombre de lits hospitaliers dans le canton.
- Simplifier l'organisation régionale des soins.
- Contribuer à contenir le coût par assuré LAMal: d'une part en agissant sur le nombre de praticiens dans le cadre du droit fédéral; d'autre part en agissant sur les tarifs en tant qu'autorité d'approbation, par l'introduction de mécanismes de maîtrise du volume des dépenses ou, à défaut, par une baisse de la valeur du point (la situation de la médecine de famille pouvant faire l'objet d'une approche différenciée).

ACTIONS EN COURS

- Renforcer la politique de soutien au paiement des primes d'assurance-maladie, en introduisant un subside complémentaire permettant de plafonner à 10% le poids des primes sur le budget des ménages et en augmentant la déduction fiscale pour prime d'assurance-maladie de 20% (selon la feuille de route RIE III).
- Réaliser les infrastructures prioritaires du CHUV : bloc opératoire central, Hôpital des enfants, Cery, Agora, Biopôle; mettre à niveau des infrastructures bâties (plateaux techniques, soins intensifs et continus, Sylvana).
- À l'horizon 2019, rassembler les activités de l'Hôpital Riviera-Chablais sur le site de Rennaz.

1.9.

Poursuivre le développement d'une offre d'accueil de jour collectif et familial des enfants suffisante et tenant compte des différents modes d'organisation du travail (horaires atypiques, étendus, irréguliers).

Actions du programme de législature 2017–2022

- Solliciter les nouveaux fonds fédéraux destinés à abaisser les tarifs de l'accueil de jour des enfants pour soulager financièrement les parents.
- Examiner l'augmentation de la déduction cantonale fiscale pour frais de garde.
- En tant qu'État employeur, créer sous la forme d'un projet-pilote une structure d'accueil de jour des enfants offrant une prise en charge avec horaires étendus et flexibles, avec l'appui des nouveaux fonds fédéraux disponibles à cette fin.
- Proposer une modification légale visant à permettre aux accueillantes en milieu familial d'exercer en tant que salariées ou en tant qu'indépendantes et à améliorer leurs conditions de travail tout en garantissant la qualité de l'accueil des enfants.

ACTIONS EN COURS

- Poursuivre la montée en puissance du financement de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), en provenance des entreprises d'une part et de l'État d'autre part (selon la feuille de route RIE III).
- Mettre en œuvre la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants avec notamment la généralisation de l'accueil parascolaire.

1.10.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la société et au sein de l'État.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Promouvoir des plans de mobilité d'entreprise incluant des mesures de flexibilité des horaires et de télétravail qui permettent à la fois de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et de réduire les pics de fréquentation aux heures de pointe.
- Encourager la participation des femmes à la vie politique.
- Favoriser une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans tous les métiers, secteurs et niveaux hiérarchiques de l'administration cantonale.
- Réaliser dans le secteur public l'égalité salariale en apportant des correctifs aux inégalités inexplicées.
- Contrôler l'égalité salariale dans les subventions et les marchés publics, conformément à la loi.

ACTIONS EN COURS

- Promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la formation et le marché du travail dans le secteur privé comme public.

1.11.

Encourager la création de logements adaptés aux besoins, financièrement accessibles et en suffisance.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Promouvoir la réalisation de coopératives de logement et de quartiers durables dans le canton.
- Élaborer une stratégie foncière de l'État en collaboration avec la Société vaudoise pour le logement (SVL) et les partenaires institutionnels.
- Renforcer l'efficacité des aides au logement (aide à la pierre et aide à la personne) afin de s'assurer d'un meilleur ciblage des bénéficiaires.

ACTIONS EN COURS

- Mettre en œuvre la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif en valorisant ses outils auprès des communes et des promoteurs, afin d'encourager la création de logements d'utilité publique, en particulier les logements à loyer abordable.
- Soutenir le développement de projets de logements pour les étudiants et favoriser le logement intergénérationnel.

1.12.

Mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire définie par le plan directeur cantonal, mettre en œuvre les projets d'agglomération ainsi qu'adapter la politique des pôles de développement aux nouveaux enjeux.

La croissance démographique, le développement technologique, les changements climatiques et l'aspiration à un vivre ensemble harmonieux dans un espace de vie non extensible nécessitent la mise en place d'une politique intégrée de la gestion de cet espace. Les défis résident dans la concrétisation des projets d'agglomération et dans la cohabitation entre les besoins de production économique, énergétique, agricole et de services, tout en ménageant des surfaces d'assolement en suffisance.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Veiller à ce que les zones d'habitation permettent de répondre à la croissance démographique planifiée et garantir la disponibilité des terrains pour la construction, y compris pour les pôles de développement, tout en préservant les surfaces d'assolement; mettre en place le fonds cantonal de compensation des plus-values et moins-values foncières selon la LATC.
- Renforcer la conduite ainsi que la coordination des projets d'agglomérations et des pôles de développement; assurer la disponibilité foncière des sites stratégiques.
- Définir un soutien cantonal accru aux projets stratégiques à forte capacité d'accueil d'habitants et d'emplois.

ACTIONS EN COURS

- Mettre en œuvre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire; notamment mettre en place le système de gestion des zones d'activité en collaboration avec les associations de communes et les structures régionales; renforcer la planification, la conduite et la coordination des sites stratégiques.
- Mettre en œuvre les projets d'agglomération de 1^{re}, 2^e et 3^e génération.

- Mettre en œuvre la stratégie cantonale des surfaces d'assolement au travers de l'identification de nouvelles SDA permettant la réalisation des projets d'importance cantonale.
- Réaliser le PAC Lavaux afin de concrétiser la loi sur le plan de protection de Lavaux.

1.13.

Mettre en œuvre une politique environnementale cohérente : développer la *stratégie énergétique 2050*. Élaborer une politique climatique cantonale cohérente par rapport aux lignes directrices fédérales et internationales. Gérer de manière durable les ressources naturelles, minérales et forestières du canton, en particulier la biodiversité, et en maintenant l'attractivité et la qualité du paysage naturel.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 par une politique cantonale centrée sur des mesures d'économie d'énergie, sur la diversification de la production d'énergies renouvelables en concertation avec les entreprises cantonales du domaine de l'énergie, et sur un approvisionnement sûr ; encourager les entreprises électriques à augmenter la production, l'approvisionnement et la distribution d'énergie d'origine hydraulique.
- Exploiter toutes les opportunités de simplifications procédurales et administratives en faveur des installations photovoltaïques (notamment en facilitant la mise en œuvre de l'art. 18a LAT).
- Établir un plan climat cantonal, centré sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de CO₂.
- Établir et mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la biodiversité avec le soutien de la Confédération.
- Réaliser une politique intégrée de la gestion des ressources naturelles, des sols, du sous-sol et des eaux sous-terraines et élaborer une loi sur le sous-sol ; réaliser une stratégie pour la gestion du risque de pénurie en eau.

ACTIONS EN COURS

- Soutenir les projets porteurs en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables au moyen du fonds cantonal pour l'énergie.
- Mettre en œuvre le plan des mesures contre les nuisances de l'agglomération Lausanne-Morges (OPair, nuisances sonores, chlore), informer et sensibiliser la population.
- Mettre en œuvre le plan cantonal micro-polluants, soutenir la régionalisation de l'épuration, poursuivre la renaturation des cours d'eau et des rives du lac, mettre en œuvre la 3^e correction du Rhône et planifier la gestion des eaux dans les bassins versant sensibles.
- Développer les filières de valorisation du bois de service et du bois énergie.

2. Rayonnement, attractivité et compétitivité du canton

2.1.

Mettre en œuvre la feuille de route de la réforme de la fiscalité des entreprises en 2019, par anticipation du projet fédéral PF 17 dont l'entrée en vigueur est prévue au plus tôt en 2020.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Mettre en vigueur les textes légaux de la feuille de route RIE III, qui permettent de:
 - Réduire le taux d'imposition des entreprises.
 - Augmenter les allocations familiales.
 - Renforcer les subsides à l'assurance-maladie.
 - Augmenter la déduction fiscale pour l'assurance-maladie.
 - Augmenter le soutien de l'accueil de jour des enfants.
 - Réduire de manière ciblée l'impôt sur la valeur locative.
 - Renforcer la protection des travailleurs vulnérables.
 - Adapter à la hausse le seuil d'imposition à la dépense.

2.2.

Contribuer à dynamiser et diversifier l'économie vaudoise par des conditions-cadres favorisant l'attractivité économique du canton, la compétitivité des entreprises ainsi que l'écosystème de l'innovation dans la perspective de créer durablement des activités et des emplois dans le canton de Vaud et la Suisse occidentale.

En complément de la réforme de la fiscalité des entreprises voulue par les autorités et le corps électoral vaudois, l'État soutient l'innovation en orientant l'écosystème actuel vers davantage d'échanges, de partage de compétences et d'expertises et d'activités en réseau.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Dans le cadre d'un programme de renforcement de la diversification du tissu économique, créer une Fondation vaudoise de l'innovation, ayant comme mission d'animer et de développer l'écosystème vaudois de l'innovation afin d'assurer la naissance, la croissance et l'ancrage dans la région de projets entrepreneuriaux, autour des atouts existants (Plateforme Innovaud, hautes écoles, industries, PME, technoparcs et incubateurs, investisseurs); faciliter la mise à disposition de compétences en matière de gestion pour les start up et accroître la présence de structures de financement (capital-risque).
- Développer le secteur porteur des cleantech, en particulier dans le domaine énergétique.

ACTIONS EN COURS

- Poursuivre le développement de la recherche et du transfert de savoirs et de technologie dans le cadre des hautes écoles en vue d'alimenter les processus d'innovation technologique et d'innovation sociale.
- Appuyer et valoriser le développement des différents pôles stratégiques cantonaux dans les domaines des sciences de la vie, du sport, de la culture, de la santé et de la formation professionnelle (centre de compétences métiers).
- Déployer la politique industrielle notamment via le fonds de soutien en faveur des PME, ainsi que les outils de maîtrise foncière par les collectivités publiques en zones industrielles; déployer la politique d'aide aux start up et aux PME innovantes via la plateforme Innovaud.
- Soutenir l'activité touristique quatre saisons dans les régions de montagne.
- Dans le secteur des médias, examiner les modèles de soutien possibles de la part des pouvoirs publics.

2.3.

Dans le cadre de son soutien à l'innovation, l'État veille en particulier à accompagner la **transition numérique et le développement de la **sécurité économique numérique**.**

Actions du programme de législature 2017–2022

(voir par ailleurs les actions en lien avec le développement de l'éducation numérique et la prévention de nouvelles exclusions mesure 1.3)

- Soutenir les secteurs prometteurs dans le domaine numérique.
- Créer une plateforme entre l'État et le monde du travail visant à identifier les nouveaux métiers en collaboration avec les entreprises, et encourager le développement de formations dans les domaines IT et data au sein des hautes écoles.
- Créer une plateforme d'échange avec les entreprises afin de renforcer les compétences en matière de lutte contre la cyber-criminalité.

ACTIONS EN COURS

- Par le dialogue avec les entreprises, réfléchir aux conditions-cadres permettant de soutenir l'innovation numérique, de veiller à ses effets et d'activer les gisements d'emplois qu'elle recèle.

2.4.

Avec les partenaires sociaux, veiller à la pratique d'une concurrence loyale dans le domaine économique et tendre à une plus grande homogénéité des conditions du marché du travail au niveau suisse. Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement à la libre circulation CH/UE. Veiller à l'efficacité de l'application de la « préférence indigène », dans le respect du principe de la libre circulation des personnes.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Préparer la mise en œuvre de la préférence indigène selon la législation; mettre en place des programmes de retour à l'emploi notamment dans les domaines en pénurie de personnel qualifié, pour les personnes ayant suspendu leur activité professionnelle, cas échéant par le biais de formations continues.
- Poursuivre l'effort pour des marchés publics exemplaires; inciter l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs vaudois à faire usage des marges de manœuvre légales pour limiter la sous-traitance en cascade et privilégier les critères qualitatifs par rapport au seul critère prix.
- Examiner la possibilité de créer une base légale permettant l'arrêt par décision administrative des travaux d'une entreprise en situation d'infraction aux législations sociales, au respect des conditions de travail en usage ou à la loi sur le travail au noir, aux fins d'instruction et le cas échéant réparation rapide des faits délictueux.
- Lutter contre les faillites en cascade: éviter les abus liés à ce phénomène en modifiant au besoin les bases légales, en concertation avec les partenaires sociaux.
- Partenariat social: améliorer la couverture en conventions collectives de travail des différents secteurs. Commerce de détail: favoriser la conclusion d'une CCT de force obligatoire en lien avec une révision du régime des horaires d'ouverture de portée cantonale.
- Renforcer les moyens de contrôle de l'application des conventions collectives et des mesures d'accompagnement.
- Documenter la réalité des bas salaires dans les branches exposées de l'économie vaudoise et y inciter les partenaires sociaux à considérer les conditions salariales; dans les situations avérées, ouvrir la voie à l'élaboration de contrats-types.

ACTIONS EN COURS

- Introduire une subvention cantonale en faveur d'un fonds pour la santé et la sécurité des travailleurs de la construction, qui financera des compensations en cas de congés pour intempéries et une rente-pont spécifique (selon la feuille de route RIE III).

2.5.

Consolider le pôle des hautes écoles et son rayonnement à travers la diffusion des connaissances, le développement de nouveaux savoirs et la modernisation de leurs infrastructures.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Soutenir les hautes écoles dans leur développement et leurs actions visant à renforcer leurs capacités de recherche et d'enseignement vis-à-vis des défis que représentent la transformation numérique et la dynamique démographique du canton (croissance, mixité, vieillissement).
- Mettre à disposition des hautes écoles des infrastructures modernisées nécessaires à l'accomplissement de leurs missions de formation, de recherche et de services à la société, notamment dans les domaines pour lesquels la demande de la société en professionnels qualifiés est en croissance, comme le domaine socio-sanitaire.
- Favoriser la mixité dans le corps enseignant et les étudiants, en particulier dans les filières MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques).
- Accompagner les hautes écoles pour favoriser une science ouverte et participative, notamment par le renforcement de réseau de services informatiques scientifiques performants en faveur de la recherche, permettant un accès transparent et sécurisé à l'information aux données et aux résultats de la recherche (Open Access et Open Data), ainsi que par l'intégration de nouveaux sites (réseau vaudois des bibliothèques Renouvaud).

ACTIONS EN COURS

- Concrétiser les projets de construction ou d'extension de la HEP, de l'UNIL (onze projets de développement en cours ou planifiés à Dorigny, au Biopôle ou au Bugnon), de la Bibliothèque cantonale et universitaire (Unithèque), du campus santé et du C4 (centre de simulation en santé), du campus de la HEIG-VD, ainsi que les logements pour étudiants (Vortex, campus santé).

2.6.

Réexaminer la fiscalité des personnes physiques et adapter la fiscalité agricole.

Actions du programme de législature 2017–2022

- À la suite de la réforme fédérale PF17, examiner la nécessité de modifier l'imposition de la fortune, notamment dans un environnement à taux de rentabilité bas, tout en préservant la dynamique des recettes fiscales.

ACTIONS EN COURS

- Réduire de manière ciblée l'impôt sur la valeur locative (selon la feuille de route RIE III)
- Permettre la clarification de la situation fiscale des agriculteurs.

2.7.

Contribuer à consolider et à diversifier l'agriculture.

Déployer une marque territoriale et consolider la stratégie œnotouristique.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Préparer l'agriculture vaudoise à la réforme de la politique agricole fédérale PA2022, dans ses dimensions économiques, environnementales, d'innovation, de développement durable (par ex. les circuits des achats publics et les circuits courts) et de coûts de production, en lien avec les changements climatiques, la mondialisation et la numérisation du secteur agricole.
- Créer, promouvoir et organiser une identité vaudoise associée à une marque vaudoise d'excellence; valoriser cette marque dans la restauration collective du secteur public et parapublic; fédérer les acteurs économiques (tous secteurs confondus) ainsi que les régions autour de cette marque; la lier aussi au développement de l'œnotourisme.

ACTIONS EN COURS

- Créer un pôle agricole pour la formation, la recherche et l'innovation: renforcer le caractère pluridisciplinaire des projets de développement de l'agriculture; favoriser les partenariats publics-privés pour favoriser l'innovation et l'adaptation du secteur primaire; développer les compétences et l'esprit d'entrepreneur comme facteur de diversification et de différenciation.
- Poursuivre les actions permettant la promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective publique et parapublique.
- Mettre en œuvre le plan cantonal de réduction de l'usage et des émissions de produits phytosanitaires, le plan d'action de réduction des antibiotiques et la stratégie cantonale de promotion de la biodiversité.

2.8.

Poursuivre une politique active en faveur d'une **mobilité sûre et de qualité.**

Actions du programme de législature 2017–2022

- Améliorer substantiellement l'offre des transports publics en augmentant les cadences des lignes régionales de transport public, tant sur le RER Vaud que sur les lignes de bus ou celles des chemins de fer privés, ainsi qu'en réalisant les axes forts de transport public urbain (tram, métro m3, développement du métro m2, bus à haut niveau de service) de l'agglomération Lausanne-Morges.
- Renouveler et agrandir la flotte transport public de la CGN en consolidant le financement binational de l'offre transfrontalière.
- Favoriser le transport de marchandises par le rail en s'appuyant sur une stratégie cantonale marchandises.
- Adapter les modalités de financement des transports publics et urbains à l'émergence des agglomérations, pour répondre aux intentions affichées dans le Plan directeur cantonal.
- Développer en particulier les interfaces (gares, stations, parkings d'échange) de transport pour favoriser le report modal, l'autopartage, le covoiturage et la mobilité douce.
- Dans le cadre des programmes fédéraux de développement stratégique pour la route et le rail, obtenir de nouveaux investissements pour le canton; concernant les autoroutes en vue d'un recours plus fréquent aux bandes d'arrêt d'urgence actives couplé à des abaissements des limites de vitesse aux heures de pointe.
- Encourager le développement de la mobilité non-polluante, en respectant la priorité donnée au transfert modal, tout en favorisant particulièrement l'autopartage et les modalités du même ordre.

ACTIONS EN COURS

- Poursuivre l'amélioration de l'état du réseau routier cantonal.
- Poursuivre les expérimentations de limitations de la vitesse de circulation automobile dans les zones urbaines pour réduire les nuisances du trafic.

2.9.

Élargir l'offre culturelle notamment au travers de nouvelles réalisations significatives pour le canton.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Dans le cadre du déploiement du site « Plateforme 10 », mutualiser les prestations des trois musées (MCB-A, MUDAC et Musée de l'Élysée).
- Étudier et mettre en œuvre un projet de réorganisation des espaces du Palais de Rumine et des institutions qui l'occupent suite au départ du MCB-A.
- Favoriser la coordination entre les sites et musées romains avec comme point fort le renforcement d'Avenches.
- Soutenir l'accessibilité numérique des collections cantonales des musées et bibliothèques par une politique de numérisation et de mise en ligne.
- Créer un centre de compétences en bibliothéconomie pour l'éducation aux technologies de l'information et aux médias.
- Développer la politique du livre et de la lecture en renforçant les dispositifs de soutien à l'édition, à la diffusion et à la lecture d'auteurs romands en milieu scolaire. Développer une politique économiquement responsable des achats (livres scolaires et bibliothèques).
- Octroyer à de nouveaux domaines artistiques des dispositifs d'aide à la création (bourses, résidences).

ACTIONS EN COURS

- Poursuivre la mise en œuvre de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel.
- Mettre en œuvre la loi sur la vie culturelle et la création artistique sur tout le territoire, notamment par le soutien aux projets régionaux et supra-régionaux.
- Renforcer les collaborations entre les hautes écoles et les musées cantonaux.
- Poursuivre les mesures d'encouragement à l'accès à la culture par des dispositifs tels que des cartes ou la médiation culturelle.

2.10.

Contribuer à l'attractivité et à l'essor économique du canton par une meilleure mise en valeur et un renforcement de l'écosystème sportif vaudois.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Renforcer l'action de l'État dans la promotion et le développement économique du canton dans le domaine du sport; accroître les liens et la cohérence des actions conduites par les organismes actifs dans le secteur du sport (en particulier le service des sports et ThinkSport).
- Assurer le succès des JOJ 2020; incluant notamment le fait de laisser un héritage sportif et éducatif durable auprès de nombreux jeunes athlètes d'élite, ainsi qu'auprès de la jeunesse suisse et en particulier vaudoise.
- Soutenir les manifestations sportives nationales et internationales; accompagner le dossier de candidature de Sion aux JO de 2026 en tenant compte de ses impacts sur le canton.

3. Gestion, fonctionnement et investissements de l'État

3.1.

Mener des réformes institutionnelles assurant le bon fonctionnement des autorités et de la démocratie.

Les institutions sont au cœur du système démocratique et doivent être constamment ajustées pour refléter l'évolution des mœurs et des technologies. Le Conseil d'État souhaite pouvoir poursuivre ce travail de réforme des institutions afin de permettre une adaptation aux défis actuels et futurs.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Réviser la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes, en lien avec les questions institutionnelles.
- Mettre en place le vote électronique pour les Suisses de l'étranger inscrits dans les registres électoraux vaudois afin d'encourager la participation aux scrutins, en particulier celle des jeunes, en suivant avec la plus grande attention l'évolution de la technologie sous l'angle de la sécurité et de la protection des données.
- Réaliser l'extension du Tribunal cantonal.

ACTIONS EN COURS

- Trouver une solution concertée entre les pouvoirs au sujet de la (haute) surveillance des autorités judiciaires.
- Poursuivre la bonne collaboration avec les organes du Grand Conseil.
- Poursuivre la démarche de simplification administrative.
- Achever le chantier de restauration et de conservation du Château cantonal.

3.2.

Renforcer les liens avec les communes. Parmi les principaux partenaires institutionnels de l'État, les communes sont en contact direct avec les administrés et disposent de nombreuses compétences qu'elles exercent de manière autonome. Il convient de renforcer les relations directes de l'État avec les communes et de les accompagner dans l'exécution de leurs tâches.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Elaborer avec les communes des solutions concertées dans les dossiers financiers, en particulier la future péréquation intercommunale englobant les effets du Projet fiscal 17 et le système comptable MCH2.
- Examiner l'opportunité de procéder à un désenchevêtrement des tâches, en lien avec la péréquation intercommunale.
- Proposer des améliorations, notamment en matière de gouvernance, pour les institutions supra communales (associations de communes, fédérations de communes, etc.).
- Prolonger le soutien aux fusions de communes, notamment par le biais d'incitations financières revues et d'autres mesures d'accompagnement.

3.3.

Poursuivre une politique faisant de l'État un employeur attractif et exemplaire.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Offrir des conditions de travail attractives, notamment des générations « digital natives » : transformation de la culture d'entreprise, télétravail, souplesse des horaires, espaces de co-working et favoriser, pour les femmes et les hommes, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et privée.
- Assurer la relève des cadres ; valoriser et développer les compétences internes ; développer la formation continue pour l'ensemble du personnel et en particulier pour les collaboratrices et les collaborateurs de plus de 50 ans.
- Prolonger le congé paternité, en préservant la neutralité de l'effet financier sur la masse salariale, dans l'attente de décisions fédérales en la matière.
- Favoriser une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans tous les métiers, secteurs et niveaux hiérarchiques de l'administration cantonale.
- Augmenter le nombre de places d'apprentissage et favoriser les places de stage en lien avec la formation postobligatoire et les hautes écoles.

ACTIONS EN COURS

- Revoir le système de gestion des RH afin de faciliter les recrutements.
- Préparer la mise en œuvre de la préférence indigène selon la législation fédérale.
- Suivre les effets de la réforme de la Caisse de pensions de l'État de Vaud et l'évolution de celle-ci.

3.4.

Accompagner la **transition numérique de l'État.**

Actions du programme de législature 2017–2022

- Proposer à la population et aux entreprises les prestations de l'État par voie électronique, en garantissant la sécurité des échanges et la protection des données personnelles transmises dans ce contexte (par ex. procédure au sein de l'État liée aux autorisations de construire).
- Poursuivre la mise à disposition progressive de données dont dispose l'administration, dans une logique de transparence et d'ouverture (logique Open Government Data), de protection des données personnelles et de maîtrise des coûts.
- Au sein de l'administration cantonale, moderniser et gérer de manière proactive les applications et les infrastructures informatiques pour en renforcer l'agilité et la sécurité.

3.5.

Poursuivre la **simplification des processus administratifs et des formalités administratives ; la modernisation des pratiques de l'administration ; le réexamen de ses standards techniques.**

Actions du programme de législature 2017–2022

- Analyser et modifier les standards pratiqués dans la construction des bâtiments de l'État tout en poursuivant les recherches d'économie d'énergie.

ACTIONS EN COURS

- Poursuivre les efforts de simplification des processus administratifs et des formalités administratives, à la faveur notamment du déploiement de la cyberadministration et de la refonte complète du site internet de l'État.
- Poursuivre une communication institutionnelle tenant compte de l'évolution globale des médias, du web et des réseaux sociaux.
- Mettre en œuvre les mesures préconisées en matière de prescriptions de protection incendie dans le cadre de l'analyse mandatée par le Conseil d'État.
- Poursuivre la réforme des achats de l'État (projet REFA).

3.6

Encourager la participation à la vie citoyenne et aux projets publics.

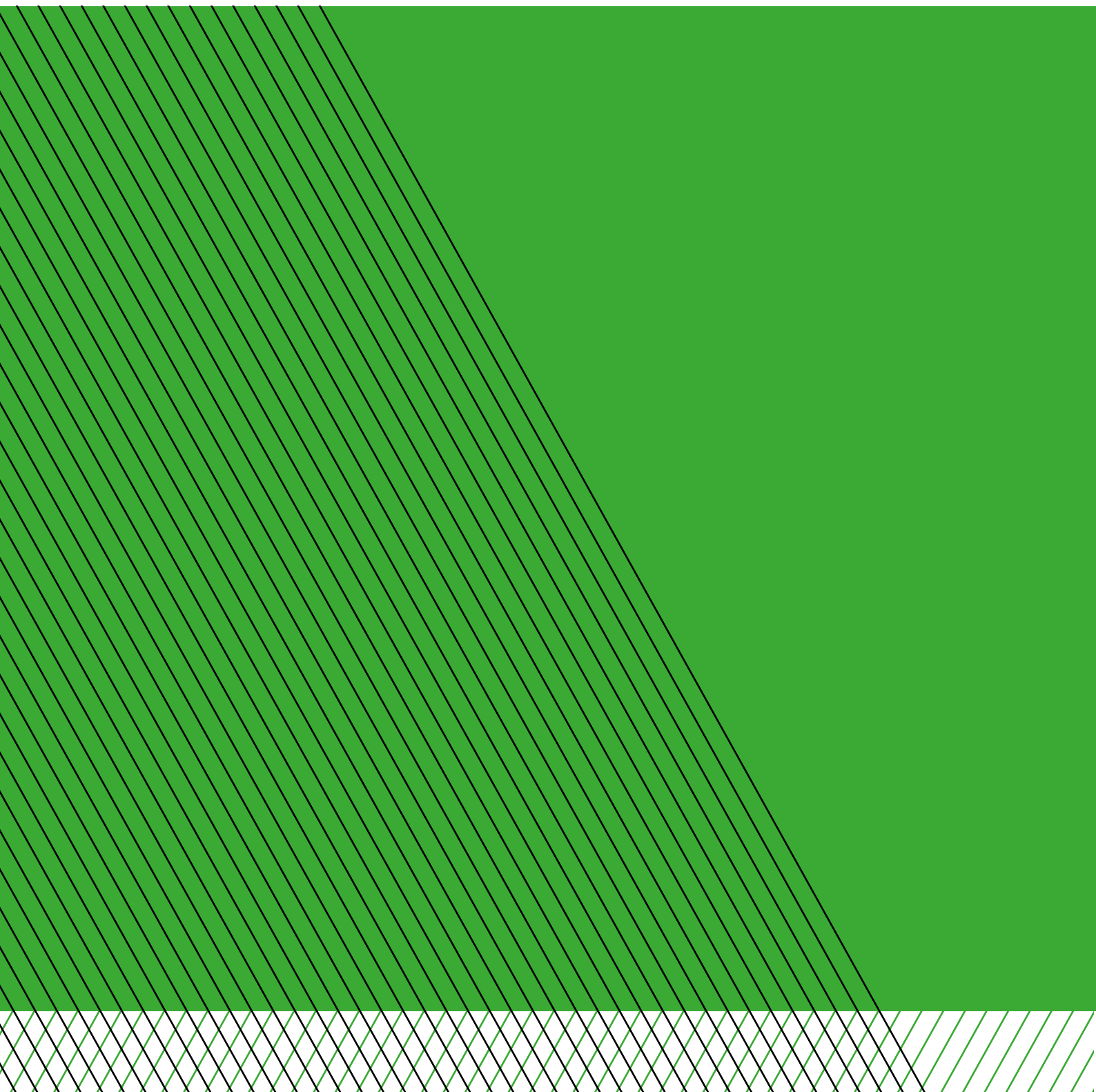
Actions du programme de législature 2017–2022

- Développer les échanges avec la population au travers des outils numériques de la communication institutionnelle.
- Renforcer la participation des jeunes au moyen d'outils numériques et didactiques.
- Encourager et développer les processus participatifs et les coopératives citoyennes (par exemple sur les projets de construction ou d'installations énergétiques).

3.7

Investissements publics: réaliser les engagements du canton selon les crédits votés. Pour la législature 2017-2022, le Conseil d'État maintient son objectif en termes d'investissement. Les investissements bruts planifiés se montent à quelque 775 millions de francs en moyenne entre 2019 et 2022.

IV. AGENDA 2030



L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Au travers du programme de législature 2017–2022, le Conseil d'État réitère sa volonté de favoriser un développement durable du canton et l'inscription de son action dans la perspective de l'Agenda 2030. Accord international, l'Agenda 2030 s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD), qui sont autant de jalons sociaux, économiques et environnementaux que le monde devrait atteindre d'ici 2030.

Guidé par les principes du développement durable, le Conseil d'État a retenu des objectifs prioritaires qui concernent l'ensemble de la société vaudoise. Ces objectifs sont illustrés par des indicateurs assortis de cibles, à moyen et long termes. Le Conseil d'État s'engage à tendre vers ces cibles par la mise en œuvre des politiques publiques – stratégies, programmes et projets – dont il évalue les effets. Le Conseil d'État s'est assuré de l'ancrage de projets concrets dans le programme de législature à l'instar des trois axes définis, soit

*COHÉSION SOCIALE
ET QUALITÉ DE VIE
DES VAUDOISES
ET VAUDOIS*

*RAYONNEMENT,
ATTRACTIVITÉ
ET COMPÉTITIVITÉ
DU CANTON*

*GESTION,
FONCTIONNEMENT ET
INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT*

La concrétisation du développement durable passe à la fois par le cadre légal et réglementaire et par l'organisation des prestations dont l'État a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes.

Cette concrétisation passe également par l'exemplarité de l'État et la promotion du développement durable auprès des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les milieux économiques, les régions territoriales, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'État ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous.

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires du développement durable est sous la responsabilité des départements et services. La coordination de la démarche « Agenda 2030 » est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Régulièrement informé par le Département du territoire et de l'environnement, le Conseil d'État supervise cette démarche.

Objectif 1

Marge de manœuvre d'investissement pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées.

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Simultanément, le développement durable ne préconise l'endettement des collectivités publiques que dans la mesure où il ne met pas en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir leurs besoins. Cet objectif se mesure à l'aune de l'évolution du poids de la dette.

INDICATEUR: POIDS DE LA DETTE

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au produit intérieur brut cantonal.

| Cibles du PL* (plafond) | 2004 | 2007 | 2012 | 2015 | 2022 | 2030 | 2050 |
|-------------------------|------|-------|------|------|------|------|------|
| | 29% | 15,2% | 7,4% | 4,7% | 13% | — | — |

*) Programme de législation

Objectif 2

Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics.

L'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « société à 2000 watts » en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique, la consommation et le recours accru aux énergies renouvelables. Ces stratégies seront notamment développées dans le cadre de la gestion et de l'entretien du parc immobilier de l'État, du plan climat cantonal et de la conception cantonale de l'énergie. Cet objectif se mesure sur la base de trois indicateurs: l'évolution des émissions de CO₂, l'augmentation de la consommation d'énergies renouvelables et le taux de pénétration des abonnements de transports publics.

INDICATEUR: ÉMISSIONS DE CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance, Vaud.

| Cibles du PL | 2004 | 2007 | 2012 | 2015 | 2016 | 2022 | 2035 | 2050 |
|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 3,5 | 3,2 | 3,3 | 3,0 | 3,1 | 2,6 | 2,3 | 1,5 |

INDICATEUR: ÉNERGIES RENOUVELABLES

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

| Cibles du PL | 2004 | 2008 | 2015 | 2016 | 2022 | 2035 | 2050 |
|--------------|------|------|-------|-------|------|------|------|
| | 6,1% | 9,6% | 12,8% | 13,3% | 17% | 35% | 50% |

INDICATEUR: TAUX DE PÉNÉTRATION DES ABONNEMENTS EN TRANSPORTS PUBLICS

Part des vaudois (de 6 ans et plus) en possession d'au moins un abonnement.

| Cibles du PL | 2005 | 2010/11 | 2015 | 2022 | 2030 | 2050 |
|--------------------|------|---------|------|------|------|------|
| (1) | 37% | 46% | 48% | 53% | 60% | — |
| (2) sans 1/2 tarif | | 26% | 29% | | | |

sources: (1) microrecensement mobilité et transport; (2) registres annuels des entreprises de transport

Objectif 3

Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles.

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou de la biodiversité. Les politiques publiques doivent converger et produire des effets positifs sur les plans environnementaux et sociaux. Cet objectif sera évalué en fonction de l'évolution des travaux de renaturation des cours d'eau et de l'augmentation des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle.

INDICATEUR: RENATURATION DE COURS D'EAU

Part de cours d'eau renaturés dans les secteurs définis comme prioritaires, Vaud.

| Cibles du PL | 2014 | 2017 | 2022 | 2030 | 2050 |
|--------------|------|------|------|------|------|
| | 0,9% | 4,2% | 15% | 25% | — |
| km | 1,35 | 6,3 | 22,5 | 37,5 | — |

INDICATEUR: SURFACES FORESTIÈRES LAISSÉES À LEUR ÉVOLUTION NATURELLE

Surfaces forestières (notamment réserves forestières) laissées à leur évolution naturelle relative avec garantie juridique à long terme, en hectares, Vaud.

| Cibles du PL | 2012 | 2017 | 2022 | 2030 | 2050 |
|--------------|------|------|------|------|------|
| | 1350 | 2910 | 5500 | 8000 | n.d. |

Objectif 4

Intégration de chacun dans la société et le monde du travail.

Il est essentiel, pour la cohésion du canton, que chacun puisse trouver un travail lui permettant de subvenir à ses besoins. Pour cela, il faut une économie diversifiée, des conditions-cadres permettant notamment aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, ainsi que la promotion des principes d'égalité des droits et d'égalité des chances, notamment entre les hommes et les femmes. Une politique économique dynamique doit également soutenir le maintien des emplois et avoir un impact positif sur le taux de chômage. Des politiques d'insertion professionnelle précoces doivent prévenir l'arrivée en fin de droit. Par ailleurs, le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population est un garant d'une société intégrative et solidaire. Cet objectif sera apprécié en fonction de l'évolution du nombre des chômeurs en fin de droit et du maintien du pouvoir d'achat des ménages.

INDICATEUR: CHÔMEURS EN FIN DE DROIT

Nombre de chômeurs arrivés en fin de droit, par mois, Vaud.

| Cibles du PL | 2009 | 2016 | 2022 | 2030 | 2050 |
|--------------|------|------|------|------|------|
| | 180 | 420 | 350 | 300 | — |

INDICATEUR: POUVOIR D'ACHAT

Revenu disponible équivalent par décile des ménages vaudois après prestations sous condition de ressources (PCR), en francs, Vaud, selon les données du rapport social vaudois 2017.

Cible: maintien au minimum de la stabilité du pouvoir d'achat pour tous les déciles de la population vaudoise (inflation corrigée).

V. PLANIFICATION FINANCIÈRE 2019-2022



Contexte

Au cours de ces cinq dernières années, l'économie suisse a connu une évolution contrastée puisque la croissance de son PIB n'a jamais été supérieure à 2% alors que des augmentations comprises entre 3% et 4% prévalaient encore fréquemment dans la première décennie des années 2000. Néanmoins, l'économie vaudoise, grâce à un tissu économique diversifié, a plutôt bien résisté puisque sa propre croissance a, en général, été supérieure à celle de la Suisse. Après les années de « franc fort », elle est toujours résiliente notamment à la faveur de l'amélioration conjoncturelle au niveau mondial et des mesures prises par les entreprises pour atténuer les effets de taux de change.

Les budgets et comptes du Canton, nonobstant un contexte conjoncturel moins dynamique, ont conservé l'équilibre. Certes, une stagnation des recettes a été observée, mais les charges ont été maîtrisées tout en permettant d'allouer des moyens importants aux missions de base de l'État afin de faire face à la démographie. Dans cette période, les investissements ont été augmentés et des moyens financiers ont été octroyés aux mesures du programme de législation au-delà de ce qui était prévu.

Le début de la précédente législature a été marqué par trois dossiers majeurs dont chacun aura encore des conséquences financières dans la législature 2017–2022.

Le premier concerne la loi de 2013 pour la recapitalisation de la Caisse

de pensions de l'État de Vaud par laquelle l'État injectera 1,44 milliard de francs d'ici à 2020 (sans compter les effets sur les intérêts, le taux de cotisation employeur de +0,5% et le financement de la rente-pont AVS). Le deuxième, en 2013 également, est l'accord intervenu entre l'État et les communes au sujet de leurs relations financières; un rééquilibrage de 752 millions de francs sur la période 2013–2020 a été réalisé en faveur des Communes. Le dernier sujet date du printemps 2014, où le Conseil d'État, partant du constat que le Canton était au bénéfice d'une situation financière assainie, a pris le pari de publier sa feuille de route fiscale et sociale relative à la RIE III. Les bases légales y relatives ont été acceptées par le Grand Conseil en 2015 et par le peuple vaudois à hauteur de 87,12%, le 20 mars 2016.

Le rejet du projet fédéral RIE III par le peuple suisse le 12 février 2017, mais accepté par les Vaudois, aurait pu remettre en question le calendrier de la feuille de route vaudoise. Néanmoins, le Conseil fédéral a mis en consultation en septembre 2017 un nouveau texte, le « Projet fiscal 17 »; cette loi devrait être en vigueur au plus tôt en 2020.

Dans son programme de législature, le gouvernement a décidé de respecter le calendrier prévu et d'introduire sa feuille de route RIE III au 1^{er} janvier 2019. Il prévoit également une enveloppe de 40 millions de francs à l'horizon 2022 pour les mesures du programme de législation et il lancera un programme de renforcement

de la diversification du tissu économique. Afin d'assurer, d'une part, une croissance de charges soutenable de l'ordre de +2,4%, et de réduire, d'autre part, l'impact sur le résultat planifié, il prévoit des mesures de priorisation budgétaires, un examen des revenus non fiscaux et la continuation du processus d'amélioration de l'efficience des prestations.

Cependant, comme l'indiquaient les précédentes planifications financières, l'absorption en une seule année de la baisse des revenus et l'augmentation des charges induites par la feuille de route RIE III est peu probable. Pour cette raison, un déficit pourrait intervenir au budget et aux comptes durant quelques années. Le Conseil d'État s'engage à respecter l'article 164 al. 3 Cst-VD afin que ce déficit ne soit pas supérieur aux amortissements (« petit équilibre »).

Économie mondiale, suisse et vaudoise

Le contexte conjoncturel décrit reprend, dans une large mesure, les considérations de septembre 2017 du « Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles ».

Ce dernier s'attend,

“ en raison d'une croissance faible du PIB au 1^{er} semestre, à une croissance modérée (0,9%) pour l'année 2017. Au cours des prochains trimestres, la conjoncture mondiale vigoureuse soutiendra les exportations, et la conjoncture intérieure devrait elle aussi gagner en dynamisme. Partant, une croissance notable du PIB (2,0%) est attendue pour 2018. Cette accélération de la croissance s'accompagnera d'une hausse sensible de l'emploi, alors que le chômage continuera de diminuer. De manière générale, les risques qui pèsent sur la croissance sont désormais plus équilibrés qu'au cours des trimestres précédents.

L'économie suisse renoue progressivement avec un rythme de croissance soutenu. Après avoir affiché une valeur légèrement négative au dernier trimestre 2016, la croissance du PIB est restée en dessous des attentes au 1^{er} semestre 2017 ...

Les indicateurs avancés (climat de consommation, PMI pour le secteur des services et l'industrie, baromètre du KOF) annoncent toujours

une nette accélération de la croissance dans un futur proche. Des impulsions positives proviennent notamment de la conjoncture mondiale, qui est désormais consolidée ... En conséquence, le groupe d'experts s'attend à ce que l'activité économique en Suisse connaisse aussi une forte accélération au cours des prochains trimestres. Il table sur une solide croissance du PIB à hauteur de 2,0% pour 2018 (contre 1,9% en juin).

Les branches exportatrices suisses profitent de la bonne santé de l'économie mondiale, et en profiteront d'autant plus si l'appréciation du franc observée cet été perdure. Pour la période prévisionnelle, les experts tablent sur une croissance des exportations certes modérée, mais largement soutenue : outre la chimie et la pharmacie, l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux ainsi que l'industrie horlogère et le tourisme devraient davantage y contribuer. Par conséquent, la balance commerciale devrait avoir un effet positif sur la croissance du PIB cette année et en 2018.

Des impulsions positives sont également attendues du côté de la demande intérieure. La consommation privée devrait croître à un rythme modéré : la croissance démographique durable et la reprise sur le marché du travail contrebalancent l'effet de frein de la faible évolution des salaires réels ...

À la suite de l'accélération de la croissance, la situation sur le marché du travail devrait s'améliorer au cours de la période de prévision. Le groupe d'experts estime que, après plusieurs trimestres moroses, l'emploi devrait renouer avec une croissance plus soutenue. Il table sur une augmentation de l'emploi de 0,3% en 2017 et s'attend à une accélération pour 2018 (0,8%). Dans le même temps, le chômage devrait continuer à baisser pour atteindre 3,2% en 2017 et 3,0% en 2018 (en moyenne annuelle).

Les prix du pétrole contribuent à la normalisation du renchérissement en 2017, qui devrait s'élever à 0,5% en moyenne annuelle. En raison du récent abaissement du taux de référence et, partant, de la baisse attendue des loyers, le renchérissement devrait s'affaiblir pour s'établir à 0,2% en 2018.



Risques conjoncturels

“ En ce qui concerne les perspectives de l'économie mondiale, les risques se sont équilibrés ces derniers mois. D'une part, selon les indicateurs avancés disponibles, la croissance pourrait être encore plus forte que prévu, ce qui représenterait une impulsion positive de plus pour l'économie suisse. En outre, compte tenu de la reprise économique, les risques liés à la dette publique et au système bancaire en Europe (notamment en Italie) sont passés au second plan.

D'autre part, les incertitudes politiques restent considérables au niveau international. Les modalités de la mise en œuvre du Brexit et les possibles conséquences économiques sont toujours floues. Les diverses mesures protectionnistes annoncées pourraient ralentir le commerce mondial et donc pénaliser l'industrie d'exportation suisse. Si la crise avec la Corée du Nord venait à s'amplifier, il faudrait s'attendre à de graves tensions.

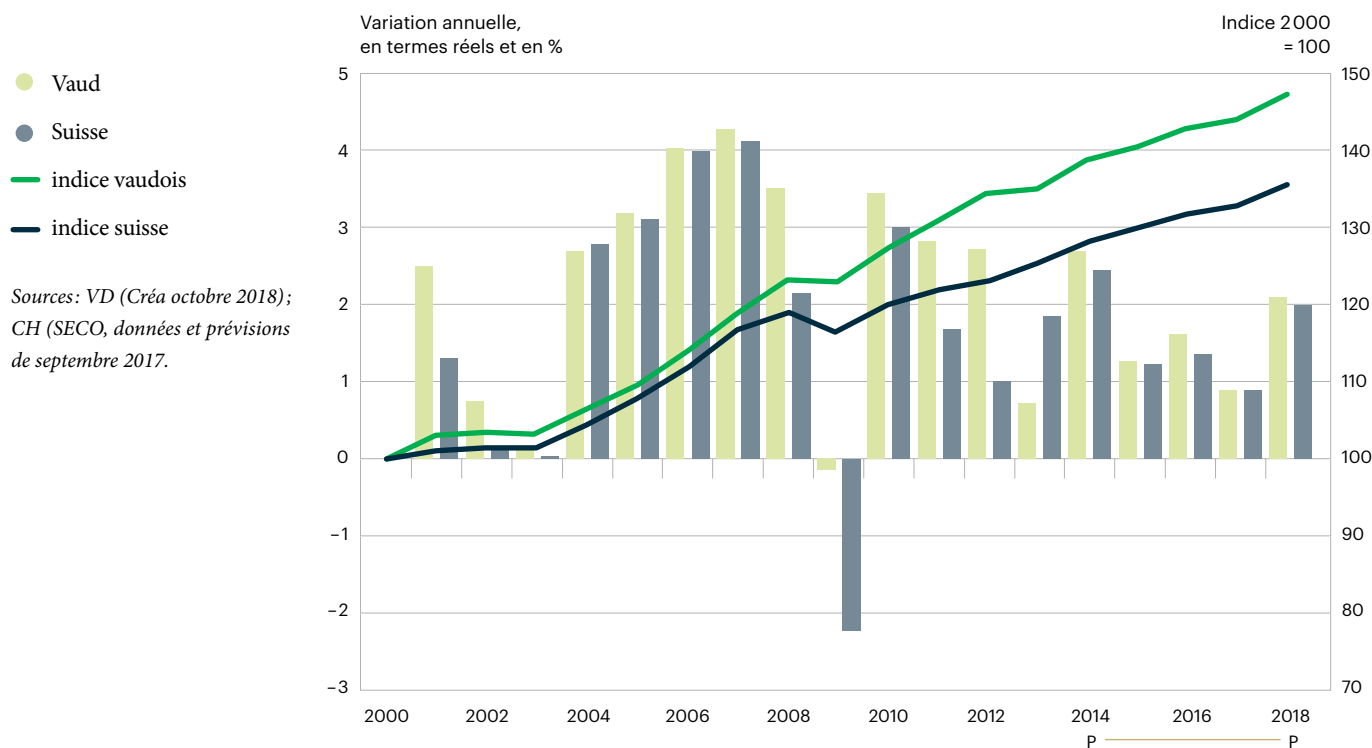
Sur le plan national, il convient de garder à l'esprit différents risques conjoncturels. Eu égard à l'augmentation du nombre de logements vacants et à l'activité de construction relativement soutenue, il n'est pas exclu que le secteur de la construction connaisse un ralentissement plus marqué. Par ailleurs, étant donné les diverses évolutions structurelles, il se pourrait que l'accélération de la croissance soit plus

faible que prévu dans le secteur suisse des services, par exemple dans le commerce ou dans le secteur financier, ce qui entraînerait un affaiblissement de la conjoncture intérieure. En outre, une aggravation des risques internationaux évoqués pourrait engendrer des pressions à la hausse sur le franc suisse et réduire, partiellement du moins, les impulsions positives de l'économie mondiale sur les branches exportatrices.



Économie vaudoise

Produit intérieur brut, Vaud et Suisse, 2000-2018



Après deux années de « franc fort », l'économie vaudoise continue de bien résister, notamment à la faveur de l'amélioration conjoncturelle au niveau mondial et des mesures prises par les entreprises pour atténuer les effets de taux de change. Elle poursuit sur la voie de la croissance, malgré une révision à la baisse des prévisions pour 2017. À la suite de l'abaissement des prévisions du SECO pour l'ensemble de la Suisse (de 1,4% à 0,9%), la progression du PIB du canton est maintenant attendue à 0,9% en 2017, au lieu de 1,6% auparavant. D'après le SECO, ces révisions s'expliquent par un ralentissement au deuxième trimestre et un effet de base lié à différentes révisions statistiques. Pour 2018, selon les dernières prévisions, la croissance du PIB vaudois devrait remonter à 2,1% grâce à l'amélioration graduelle de la conjoncture mondiale.

Les tendances lourdes

À l'instar des précédentes législatures, les prochaines années seront marquées par certains éléments d'ordre structurel qui auront des impacts financiers, notamment: la démographie, le vieillissement de la population, la réforme de l'imposition des entreprises (projet PF 17), le financement des institutions de prévoyance sur le long terme et l'évolution du marché immobilier (secteur de la construction et offre locative, notamment locaux commerciaux, dont les surfaces disponibles ont augmenté d'environ 87 000 à 187 000 m² entre 2012 et 2017, soit + 115%).

CONSTRUCTION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE 2019–2022

Outil de pilotage

La planification financière est un outil prévisionnel de gestion figurant dans la Constitution cantonale (art. 105 al. 1: «Le Grand Conseil, chaque année, prend acte de la planification financière à moyen terme et, simultanément, du rapport sur l'endettement»). Elle fournit des indications sur l'évolution des charges et des revenus pour une période considérée. Il s'agit d'une aide à la décision pour le Conseil d'État et d'assistance au pilotage des finances publiques sur la moyenne durée. La planification financière fixe des orientations stratégiques. Elle donne un cadre à la gestion financière à court terme. Elle constitue une image qui se fonde sur des éléments connus à un moment donné. Elle doit donc être revue et affinée chaque année sur la base d'une actualisation de la situation économique et d'une analyse de l'évolution des paramètres. Il faut enfin l'adapter aux modifications légales apportées sur le plan fédéral et cantonal. Par ailleurs, la planification financière intègre des options politiques et des actions volontaristes qui reflètent les priorités du Conseil d'État. Face aux besoins de la population et en fonction des moyens disponibles, elle exprime dans cette mesure la prééminence du pouvoir politique.

Méthodologie et base de calcul de la planification financière

Le programme de législature 2017–2022 présente une planification financière jusqu'en 2022. Cette planification se base sur le projet de budget 2018 afin d'établir des prévisions pour les années 2019 à 2022. Le Conseil d'État l'a établie sur la base d'un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont les suivantes:

A) POUR LES REVENUS

- à partir du projet de budget 2018;
- les revenus inscrits à la Direction générale de la fiscalité, pour les groupes de revenus «impôts» (gr. 400, 401, 402, 403) et les «parts à des recettes fédérales» (gr. 460) sont indexés en 2019 sur la base de prévisions de croissance du PIB en 2018 (+2%), puis à raison de +2% également pour les années 2020 à 2022;
- la majorité des autres revenus est indexée à hauteur de 2%;
- les «prélèvements sur les fonds et financement spéciaux» (gr. 45), les «subventions à redistribuer» (gr. 47) et les «imputations internes» (gr. 49) restent au même niveau que le projet de budget 2018;
- les revenus liés à la facture sociale suivent l'évolution des charges du périmètre de la facture sociale;
- pour les cas particuliers, par estimation ou prise en compte d'estimations faites par la Confédération;
- en intégrant les effets financiers de la feuille de route RIE III vaudoise (les effets de la baisse de taux figurant dans l'EMPD N° 239 de juin 2015 sont confirmés);
- en intégrant les effets du programme de renforcement de la diversification du tissu économique et de l'examen des revenus non fiscaux.

B) POUR LES CHARGES

- à partir du projet de budget 2018;
- en allouant annuellement des montants destinés au financement de la croissance des charges du personnel, des charges inhérentes à la santé, des charges relatives aux subsides LAMal, aux PC AVS/AI et à la RPT, ainsi que des montants en lien avec des dossiers cantonaux déjà engagés, ou en voie de l'être, et déployant des effets financiers matériels à moyen terme;
- en intégrant les effets financiers relatifs au protocole d'accord avec les Communes, notamment ceux découlant du partage de la progression de la facture sociale ($\frac{2}{3}$ Canton- $\frac{1}{3}$ Communes);
- en calculant les charges d'amortissements (gr. 330 et 366) et les charges financières (gr. 34) avec les hypothèses d'investissements nets auxquels s'ajoutent les besoins de financement nets des prêts, de l'anticipation de la feuille de route RIE III en 2019 et les versements relatifs à la recapitalisation de la CPEV jusqu'en 2020;
- en maintenant les autres charges au même niveau que celles inscrites au projet de budget 2018 (gr. 35, 37, 39);
- en intégrant les effets financiers de la feuille de route RIE III vaudoise (le nouveau modèle du subside complémentaire présente des risques qui ne figurent pas dans la planification financière);
- en intégrant les effets des mesures du programme de législature, de l'amélioration de l'efficacité des prestations et ceux du processus de priorisation budgétaire.

Résultat planifié

Selon les hypothèses présentées, les finances cantonales devraient évoluer de la manière suivante :

| En millions de francs | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------|-------|-------|--------|--------|
| Revenus de la planification financière | 9 529 | 9 726 | 9 916 | 10 113 | 10 315 |
| Charges de la planification financière | 9 529 | 9 710 | 9 943 | 10 187 | 10 417 |
| Résultat primaire | 0 | 16 | -27 | -74 | -101 |

| | | | | | |
|---|---|------|------|------|------|
| Résultat primaire | 0 | 16 | -27 | -74 | -101 |
| RIE III baisse taux cantonal | | -309 | -181 | -181 | -181 |
| RIE III soutien au pouvoir d'achat | | -41 | -56 | -53 | -58 |
| dont: a) subvention compl. FAJE | | -5 | -12 | -17 | -22 |
| b) subsides LAMal (net) | | -22 | -22 | -22 | -22 |
| c) subvention «santé et sécurité des travailleurs» | | -1 | -1 | 4 | 4 |
| d) autres modifications de la LI en lien avec RIE III | | -14 | -22 | -19 | -19 |
| RIE III équilibrage des ressources | | 128 | 0 | 0 | 0 |
| Mesures du programme de législature | | -10 | -20 | -30 | -40 |
| Programme de renforcement de la diversification du tissu économique | | 10 | 30 | 40 | 60 |
| Processus de priorisation budgétaire | | 30 | 45 | 60 | 70 |
| Examen revenus non fiscaux | | 5 | 10 | 15 | 20 |
| Amélioration de l'efficacité des prestations | | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Résultat planifié: | | | | | |
| si (-) vote GC à majorité absolue (art. 164 al. 2 Cst-VD) | 0 | -162 | -189 | -213 | -221 |

Les résultats ci-dessus présentent un excédent de charges sur l'ensemble de la période planifiée 2019–2022. Ils comprennent les effets de la feuille de route RIE III et des mesures du programme de législature. Le programme de renforcement de la diversification du tissu économique, le processus de priorisation budgétaire, l'examen des revenus non fiscaux ainsi que l'amélioration de l'efficacité des prestations en font partie intégrante et concourent à limiter le déficit planifié.

Les résultats annuels planifiés sont conformes aux dispositions de l'art. 164, al. 3 Cst-VD dans le sens où les recettes couvrent les charges avant amortissement :

| En millions de francs | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|------|------|
| Résultat planifié | 0 | -162 | -189 | -213 | -221 |
| Amortissements | 185 | 220 | 228 | 240 | 245 |
| Respect (+) ou non respect (-) de l'art. 164 al. 3 Cst-VD | 185 | 58 | 39 | 27 | 24 |

Les revenus et les charges totales évoluent de la manière suivante :

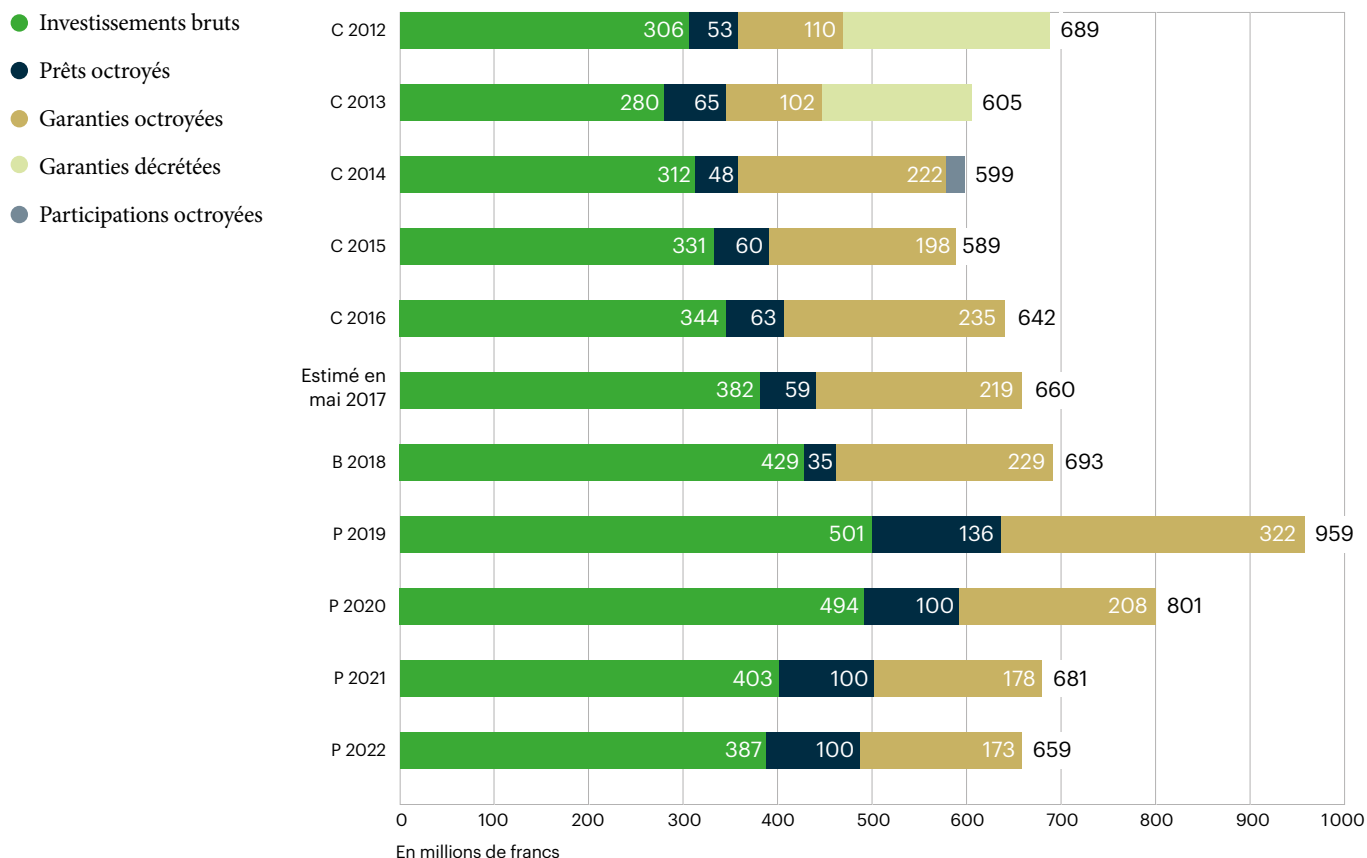
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------|------|------|------|------|
| Évolution de l'ensemble des revenus planifiés *) | 2,48% | 0,6% | 2,2% | 2,2% | 2,3% |
| Évolution de l'ensemble des charges planifiées | 2,48% | 2,3% | 2,4% | 2,4% | 2,3% |

*) 2019: effet RIE III

Investissements planifiés

Les investissements de l'État sont effectués au travers des investissements de l'État proprement dits et par l'octroi de prêts et de garanties d'emprunts. La législature précédente avait été marquée par une augmentation des investissements proprement dits à 400 millions de francs annuellement sur la période de planification. En considérant les prêts et les garanties, il était prévu quelque 700 à 800 millions de francs en moyenne annuelle à investir dans l'économie vaudoise.

Pour la législature 2017–2022, le Conseil d'État maintient cet objectif; les investissements bruts planifiés seront de quelque 775 millions de francs en moyenne entre 2019 et 2022 avec un pic en 2019 s'expliquant par le décalage des dépenses de projets élaborés ces dernières années, mais dont la construction se concrétisera dans cette législature.

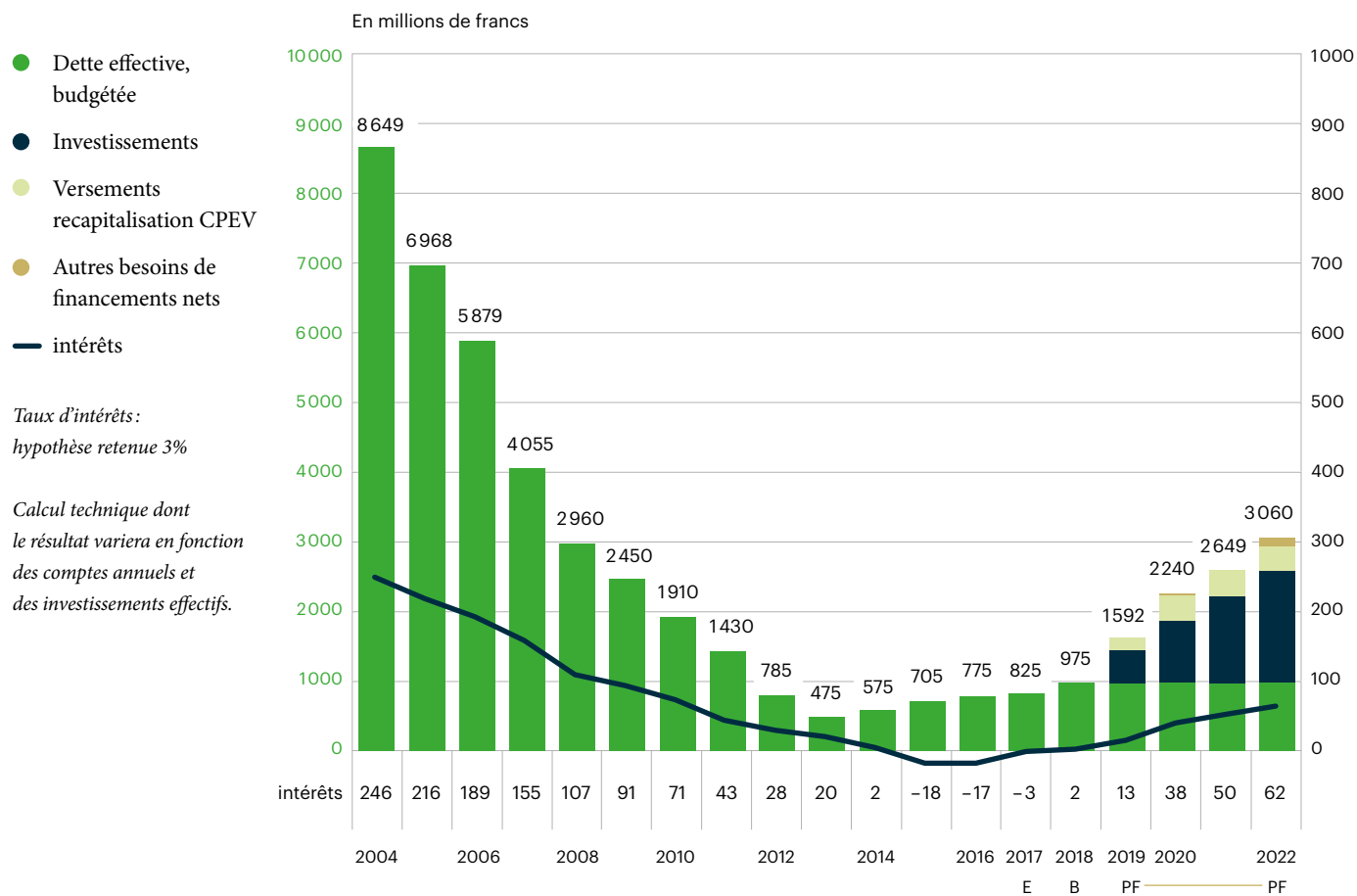


Dettes prévisibles

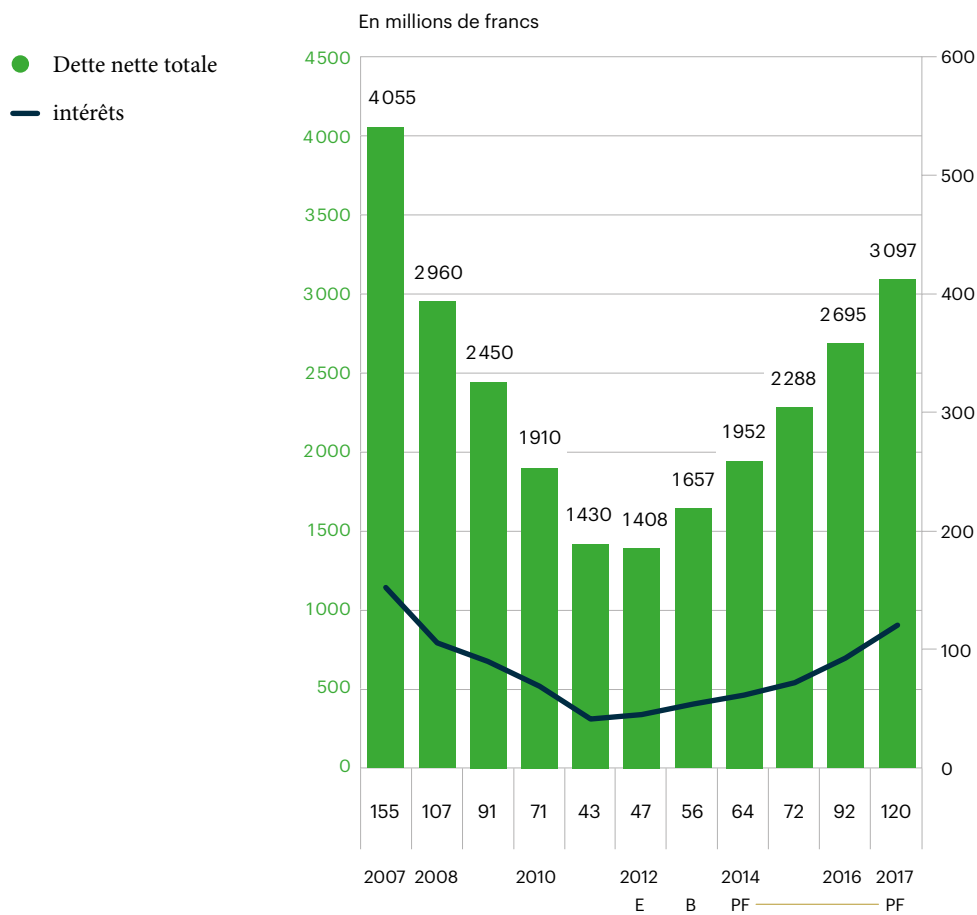
Les résultats planifiés, la mise en œuvre de la feuille de route RIE III en 2019, les investissements, les prêts et les versements annuels à la Caisse de pensions de l'État de Vaud jusqu'en 2020 nécessitent des besoins de financement dont les montants dépassent la capacité d'autofinancement de l'État qui sera amené à emprunter.

La dette nette, réduite de -8.17 milliards de francs entre 2004 et 2013 a légèrement progressé entre 2014 et le projet de budget 2018. Cette tendance, compte tenu des insuffisances de financement calculées, va augmenter.

Conséquences sur la dette et la charge d'intérêts



Pour mémoire:
 Conséquences de la planification
 financière 2013-2017 sur la dette (en 2012)



Risques et incertitudes

La planification financière 2019–2022 ne prend pas en compte les effets financiers de certains objets dont on ne connaît ni les chances de réalisation ni l'amplitude. Ces objets entrent dans la catégorie des risques. Leur analyse est malaisée, car la situation n'est pas figée sur les plans économique et financier. D'autre part, il est difficile de mesurer l'impact financier des projets risqués. Néanmoins, le Conseil d'État a estimé les conséquences financières possibles liées à certains risques. Ces derniers sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Effets sur le c/fonctionnement (en millions de francs) | | Montant du risque |
|---|--|-------------------|
| Recettes fiscales : en fonction de l'évolution de la situation économique | +/- 60 millions par pourcentage de variation sur la base du budget 2018 | 60 |
| Inflation | 1% d'inflation = +42 millions nets sur la masse salariale de l'administration cantonale et des institutions subventionnées | 42 |
| Projet fiscal 17 | Incertitudes sur l'année de mise en vigueur du nouveau projet fédéral : surcoût de 128 millions par année de retard | 128 |
| RPT : péréquation des ressources | Évolution des propres paramètres VD et en fonction des autres cantons. Variation de +/- 5 pts de l'indice des ressources (indice 2018 VD : 99,6 pts) | 60 |
| Programme de stabilisation 2017–2019 des finances fédérales et prochain programme 2018–2020 annoncé | Estimation globale pour Vaud | 30 |
| Initiative cantonale pour le remboursement des soins dentaires | Coût de l'initiative pour l'État en tant qu'employeur. Rappel : contre-projet du Conseil d'État en février 2017 | 20 |
| Migration | Conséquences budgétaires à moyen terme de la problématique actuelle de l'asile et des coûts sociaux | non défini |
| Subsides à l'assurance-maladie | Impacts de la mise en œuvre du nouveau modèle du subsidiaire de la feuille de route RIE III, des augmentations annuelles des primes à l'assurance-maladie et des déductions fiscales en lien avec la LAMal (initiative « Une baisse d'impôts pour la classe moyenne ») | non défini |

Conclusions

Le Conseil d'État prévoit de réaliser son programme de législature dans le respect des dispositions financières de la Constitution vaudoise, mais escompte des déficits qui devront être contenus dans l'amplitude maximale découlant de l'art. 164 al. 3 Cst-VD (« petit équilibre »).

Il choisit de mettre en œuvre sa feuille de route RIE III, d'une part afin de respecter les votes exprimés à deux reprises par la population vaudoise (acceptation de la RIE III vaudoise à 87,12% le 20 mars 2016 et du projet fédéral RIE III à 51,3% le 12 février 2017) et d'autre part, pour rester attractif et concurrentiel sur les plans économiques et fiscaux.

Une parfaite maîtrise des charges devra prévaloir durant cette législature, afin de négocier le passage délicat pour les finances publiques en cette fin de décennie de la mise en œuvre de la feuille de route RIE III. Les dépenses devront être consenties en fonction des priorités définies par la planification financière du programme de législature, ainsi que sous l'angle de leur opportunité et de leur efficacité, comme des coûts induits et des retours d'investissements possibles.

Il s'agira de gérer et suivre avec attention la planification financière dans un environnement économique international qui peut réserver des surprises, nonobstant l'amélioration prévue pour l'an prochain par les instituts conjoncturels.

Le gouvernement réexaminera la situation financière annuellement à l'aune des prévisions des instituts conjoncturels, des résultats économiques effectifs, ainsi que de l'évolution des budgets et des comptes.

Une dégradation de la situation économique pourrait aussi se traduire par un accroissement plus soutenu des charges. Le cas échéant, le Conseil d'État se verrait dans l'obligation de reconsidérer l'évolution de certaines dépenses ou la réalisation de certains projets. À cela, il faut ajouter la perspective toujours présente de voir la Confédération transférer de nouvelles charges vers les cantons au travers d'une nouvelle répartition des tâches ou de voir certains risques se réaliser.

Liste des acronymes

| | |
|-----------|--|
| ABC | Stratégie cantonale ABC pour événement atomique, biologique et chimique |
| CCT | Convention collective de travail |
| CGF 2020 | Concept général de formation 2020 |
| CGN | Compagnie générale de navigation (Léman) |
| CH | Confédération helvétique |
| CHUV | Centre hospitalier universitaire vaudois |
| CPEV | Caisse de pensions de l'État de Vaud |
| CRPS | Conseils régionaux de prévention et de sécurité |
| CSR | Centre social régional |
| Cst-VD | Constitution vaudoise (Vaud) |
| EMPD | Exposé des motifs et projet de décret |
| FAJE | Fondation de l'accueil de jour des enfants |
| Formad | Projet-pilote d'insertion par la formation professionnelle d'adultes |
| GC | Grand Conseil (Vaud) |
| HEIG-VD | Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud |
| HEP | Haute école pédagogique |
| IT | Information technology; technologie de l'information (informatique) |
| JO | Jeux olympiques |
| JOJ 2020 | Jeux olympiques de la jeunesse 2020 |
| KOF | Konjunkturforschungstelle (Centre de recherches conjoncturelles) |
| LAMaI | Loi fédérale sur l'assurance maladie |
| LAT | Loi fédérale sur l'aménagement du territoire |
| LATC | Loi (vaudoise) sur l'aménagement du territoire et les constructions |
| LI | Loi sur les impôts directs cantonaux |
| MCB-A | Musée cantonal des beaux-arts |
| MCH2 | Manuel modèle comptable harmonisé pour les cantons et les commune 2 |
| MINT | Mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques |
| MUDAC | Musée de design et d'arts appliqués contemporains |
| ODD | Objectifs de développement durable |
| ORP | Office régional de placement |
| PA 2022 | Politique agricole fédérale 2022 |
| PAC | Plan action coordonné (police) ou Plan d'affectation cantonal (territoire) |
| PC AVS/AI | Prestations complémentaires AVS (Assurance vieillesse et survivants) /AI (Assurance invalidité) |
| PCR | Prestations sous conditions de ressources |
| PF 17 | Projet Fiscal 17 (initié par le Conseil fédéral) |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PIC | Programme d'intégration cantonal |
| PME | Petite et moyenne entreprise |
| PMI | Petites et moyennes industries |
| PIMEMS | Programme d'extension et de modernisation des établissements médico-sociaux |
| REFA | Reforme des achats |
| RER Vaud | Réseau express régional |
| RI | Revenu d'insertion |
| RIE III | Réforme de l'imposition des entreprises III |
| RPT | Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons |
| SDA | Surfaces d'assolement |
| SECO | Secrétariat d'État à l'économie (Confédération) |
| SVL | Société vaudoise pour le logement |
| UE | Union européenne |
| UNIL | Université de Lausanne |

